



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

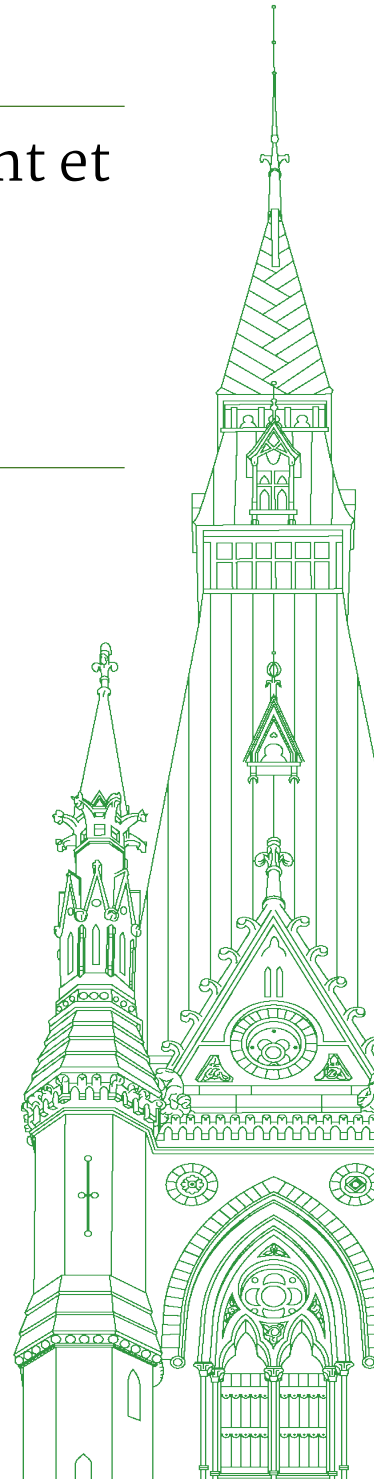
Comité permanent de l'environnement et du développement durable

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 020

Le lundi 8 décembre 2025

Président : Angelo Iacono



Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le lundi 8 décembre 2025

• (1105)

[Français]

Le président (Angelo Iacono (Alfred-Pellan, Lib.)): La séance est ouverte.

Bonjour, chers collègues et chers témoins.

[Traduction]

Nous tenons aujourd'hui la 20^e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable. Cette réunion se déroule sous forme hybride et est publique.

Nous entendrons les témoins pendant deux heures.

Pour ceux qui assistent à la réunion en personne, veuillez suivre les lignes directrices sur les cartes posées sur la table, afin de prévenir les effets Larsen.

Pour les témoins, quand je lèverai ce carton jaune, il vous restera une minute. Quand vous verrez ce côté, je vous demanderai de terminer rapidement votre phrase, afin que nous puissions poursuivre.

[Français]

Le Comité commence son étude sur la protection accordée aux résidents canadiens contre les phénomènes météorologiques extrêmes.

[Traduction]

Ce matin, nous accueillons les témoins suivants.

Nous recevons Mme Susan Penwarden, directrice générale, Assurance des particuliers chez Aviva Canada, qui comparait virtuellement; M. Paul Kovacs, fondateur et directeur exécutif, et Mme Sophie Guilbault, directrice des partenariats de l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques. Nous recevons également M. Blair Feltmate, directeur de l'Intact Centre on Climate Adaptation de l'University of Waterloo.

[Français]

Chaque témoin dispose de cinq minutes pour son discours d'ouverture.

[Traduction]

Nous commencerons par Mme Susan Penwarden.

Vous disposez de cinq minutes.

Susan Penwarden (directrice générale, Assurance des particuliers, Aviva Canada): Je vous remercie, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, de m'avoir invitée aujourd'hui.

Je m'appelle Susan Penwarden et je suis directrice générale de l'Assurance des particuliers chez Aviva Canada, assureur multi-

risque national chez qui deux millions et demi de clients ont des polices d'assurance automobile, d'assurance des biens personnels et d'assurance commerciale. Je suis également présidente sortante du comité des catastrophes naturelles du Bureau d'assurance du Canada et coprésidente du groupe de travail sur la résilience des habitations de l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques, l'IPSC. Tout cela pour dire que je vois de mes propres yeux les conséquences humaines et économiques des phénomènes météorologiques extrêmes pour les Canadiens d'un océan à l'autre.

Comme votre étude le montrera certainement, nous devons agir maintenant pour protéger les Canadiens et leurs biens contre ce risque qui ne cesse d'augmenter. Les assureurs canadiens continuent pour leur part de gérer le volume croissant des demandes d'indemnisation, tout en finançant des projets communautaires qui favorisent la résilience. Nous partageons votre volonté de protéger les Canadiens, mais le défi est d'une telle ampleur que nous ne pouvons pas le faire seuls. L'ensemble de la société doit s'atteler à la tâche.

Que peut faire le gouvernement fédéral pour favoriser un avenir résilient pour notre pays?

Tout d'abord, les mentalités doivent changer. Nous devons passer d'une approche réactive de reprise après sinistre à une approche proactive d'investissement dans la réduction des risques et la résilience. Pourquoi? Tout simplement parce que c'est logique d'un point de vue économique. L'an dernier, les pertes assurées résultant de conditions météorologiques extrêmes se chiffraient à 9,2 milliards de dollars, une somme astronomique, mais qui ne représente qu'une partie de l'impact économique total. Comme le souligneront nos collègues de l'IPSC, nous estimons que les pertes assurées représentent moins de la moitié du coût économique total des catastrophes.

Toutefois, investir dans l'adaptation et la résilience crée des avantages considérables pour les Canadiens et l'économie en général, de l'atténuation des pertes directes à la possibilité pour les économies locales de se rétablir rapidement. Grâce à des investissements dans des centres de recherche comme l'IPSC, notre industrie sait bâtir des maisons conçues pour résister à ces menaces. Nous investissons pour mettre ces connaissances à l'épreuve, actuellement avec deux projets pilotes dans le Sud de l'Alberta, en partenariat avec l'IPSC et Habitat pour l'humanité.

Avec ces connaissances, le Canada pourrait devenir un chef de file en matière d'adaptation, mais nous avons besoin de l'aide du gouvernement fédéral pour reproduire à plus grande échelle ce qui fonctionne. Cela signifie qu'il faut mettre à jour le Code national du bâtiment et veiller à ce que l'adaptation soit au cœur du nouveau cadre de l'organisme Maisons Canada. Cela signifie aussi qu'il faut soutenir la fabrication de matériaux de construction résilients, afin d'en améliorer l'approvisionnement pour que les mises à niveau nécessaires soient moins coûteuses pour les Canadiens, tout en générant des retombées économiques générales. En ce qui concerne l'échelon municipal, il est tout aussi urgent que tous les ordres de gouvernement collaborent pour faire en sorte que les infrastructures essentielles soient adaptées aux contraintes imposées par des conditions météorologiques futures.

Cela m'amène au deuxième point: nous devons combler le déficit de financement de l'adaptation par une meilleure affectation des capitaux. Le fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, doté d'une enveloppe de 2 milliards de dollars, a vite reçu trop de demandes. Pour mettre les choses en perspective, on estime que Toronto a besoin à elle seule de 26 milliards de dollars pour rendre ses infrastructures résistantes aux intempéries. Nous devons accorder à l'adaptation l'urgence qu'elle mérite.

Troisièmement, nous devons faire en sorte que tous les Canadiens soient convenablement protégés contre le plus grand risque climatique au Canada: les inondations. Aujourd'hui, plus d'un million de logements, soit 10 % du parc de logements actuel, sont construits dans des zones à risque élevé d'inondation. En fait, ces propriétés deviennent inassurables. C'est pourquoi vous devez continuer de travailler sur un programme national d'assurance contre les inondations qui complète ce que fait le secteur de l'assurance privée et offre une protection pour les logements à haut risque.

Cependant, cette solution doit être durable. À long terme, le programme doit également intégrer des éléments d'adaptation, afin de réduire les risques au fil du temps, tout en décourageant les administrations locales d'orienter les futurs aménagements vers ces zones à haut risque.

Enfin, nous en arrivons au quatrième point. Notre industrie, aux côtés de coalitions comme Un Canada résistant au climat, demande instamment au gouvernement fédéral de créer un organisme national de gestion des urgences, afin d'améliorer la coordination de la préparation, des interventions et des mesures de rétablissement en cas de catastrophe.

Nous nous sommes réjouis du lancement récent par le gouvernement fédéral d'un nouveau système d'alerte météorologique. Il s'agit d'une mesure importante pour aider les Canadiens à se protéger. Cependant, le Canada reste le seul pays du G7 à ne pas s'être doté d'un organisme national dédié à la gestion des urgences qui améliorerait considérablement la coordination nationale, renforcerait la résilience et réduirait le coût financier des catastrophes naturelles.

Pour conclure, je tiens à souligner une fois de plus que les conditions météorologiques extrêmes ont un impact direct sur les personnes, leurs collectivités et notre économie. L'ampleur de la menace à l'avenir dépend de ce que nous faisons aujourd'hui. Si nous agissons dès maintenant en faisant d'investissements véritables dans la résilience une priorité nationale, en adoptant à plus grande échelle des solutions fondées sur des données probantes et en coordonnant mieux les mesures nationales de rétablissement et de préparation aux catastrophes, non seulement nous protégerons les Can-

adiens aujourd'hui, mais nous changerons aussi la trajectoire économique de notre pays et nous transformerons le risque en possibilité.

● (1110)

Avec votre soutien, nous sommes prêts à collaborer avec vous pour faire de l'adaptation un atout économique pour le Canada.

Je vous remercie.

Le président: Merci, madame Penwarden.

Monsieur Kovacs, vous avez la parole et vous disposez de cinq minutes.

Paul Kovacs (fondateur et directeur exécutif, Institut de prévention des sinistres catastrophiques): Je m'appelle Paul Kovacs. Je suis fondateur et directeur exécutif de l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques.

Mme Guilbault s'exprimera en premier, puis je formulerai quelques recommandations.

[Français]

Sophie Guilbault (directrice des partenariats, Institut de prévention des sinistres catastrophiques): Bonjour. Je m'appelle Sophie Guilbault. Je suis la directrice des partenariats à l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques et je codirige le Centre canadien pour le rétablissement et la résilience.

[Traduction]

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui. L'Institut de prévention des sinistres catastrophiques, ou IPSC, a pour objectif de bâtir des collectivités résilientes face aux catastrophes. Nous sommes heureux de vous faire part de nos recommandations aujourd'hui.

L'IPSC a publié dernièrement une base de données qui retrace l'histoire des pertes sociétales assurées et non assurées causées par des conditions météorologiques extrêmes. En 1994, le Canada a subi des pertes s'élevant à un tiers de milliard de dollars. L'an dernier, nous avons subi pour 13 milliards de dollars de dommages, dont 7 milliards couverts par les sociétés d'assurance. Les dommages ont augmenté de 9,4 % par an sur plusieurs décennies, ce qui, vous en conviendrez, est une tendance peu viable.

La bonne nouvelle, c'est que la majeure partie de ces 13 milliards de dollars de pertes enregistrées l'année dernière auraient pu être évitées. Nous savons ce qu'il faut faire. Nous savons quels sont les endroits à haut risque au Canada. Nous connaissons les trois ou quatre mesures essentielles qui peuvent être prises pour réduire le risque de dommages importants aux habitations causés par différents dangers. Souvent, ces trois ou quatre mesures peuvent être prises pour moins de 15 000 \$ par habitation. Nous savons que chaque dollar investi dans la résilience permet probablement d'éviter de 5 à 10 \$, au moins, de pertes futures.

Je vous donnerai quelques exemples qui montrent comment nous savons protéger les logements à risque. Je vous parle des inondations de l'an dernier à Montréal et à Toronto. Les sociétés d'assurance ont versé 3,5 milliards de dollars à 100 000 propriétaires qui ont dû nettoyer leurs sous-sols envahis par des eaux polluées. Nous savons qu'en plus des sinistres assurés, les logements ont probablement subi pour plus d'un milliard de dollars de dommages non assurés.

Moins de 10 % des logements font l'objet de mesures préventives, comme l'installation d'un clapet anti-retour ou d'une pompe de puisard, ou l'aménagement d'une pente sur un terrain pour éloigner l'eau des habitations. Toutes ces mesures sont faciles à prendre et peuvent nettement réduire ces coûts.

Ensuite, en Colombie-Britannique, nous voyons sur cette diapositive qu'une maison a été protégée contre les feux de forêt en faisant le choix d'un toit résistant au feu de classe A et d'un revêtement résistant au feu, et en aménageant autour de la propriété une zone incombustible de 1,5 mètre, qui a tenu. En revanche, la maison voisine a été totalement détruite. Nous avons vu ces cas dans beaucoup de collectivités au Canada quand nous avons mené des enquêtes scientifiques à Jasper, à Kelowna et dans tous ces endroits.

Enfin, à Calgary, l'été dernier, un toit avait été remis en état avec des bardeaux résistants aux chocs après une tempête de grêle. L'autre moitié du toit ne l'avait pas été. Vous voyez des différences considérables dans les dommages. De même, si vous regardez le revêtement extérieur des deux maisons voisines, vous voyez des dégâts importants causés par la grêle poussée par le vent, et ils sont plus lourds sur la maison de droite avec son revêtement en vinyle. Celle qui a un revêtement résistant aux chocs se trouve à gauche.

Il y a toutefois une bonne nouvelle dans ce que nous présentons. Nous savons comment faire en sorte qu'il y ait moins de dommages, mais nous devons prendre des mesures comme celles-ci pour réduire des tendances qui ne sont pas viables.

• (1115)

Paul Kovacs: Merci, madame Guilbault.

Nous accélérons un peu pour essayer de respecter le temps de parole.

Je conclurai par trois recommandations.

Premièrement, le gouvernement du Canada devrait établir d'ici 2030 des codes de construction nationaux pour protéger les maisons canadiennes contre les inondations, les feux de forêt, la grêle et les vents violents. Encore une fois, nous savons ce qu'il faut faire; nous devons simplement le codifier en l'intégrant dans les codes.

Deuxièmement, Sécurité publique Canada devrait s'associer aux gouvernements provinciaux et territoriaux et au secteur des assurances, en mettant toujours l'accent sur une reconstruction meilleure et plus résiliente après un sinistre. Après un sinistre dans un logement ou une collectivité, on devrait toujours s'attendre à ce que l'on reconstruise en mieux. Le gouvernement fédéral a franchi une première étape importante au début de l'année en modifiant les accords d'aide financière en cas de catastrophe. Il est maintenant nécessaire de coordonner la possibilité fédérale avec le suivi provincial et de collaborer avec le secteur des assurances.

Notre troisième et dernière recommandation aujourd'hui, que Mme Penwarden a énoncée et avec laquelle nous sommes tout à fait d'accord, est qu'il faut une approche coordonnée pour encourager de manière proactive les propriétaires à mettre en œuvre les conseils et les changements nécessaires. À l'heure actuelle, les administrations municipales et les sociétés d'assurances proposent un certain nombre de mesures incitatives dans différentes collectivités, de différentes manières. Nous n'avons pas encore d'une collaboration nationale dans le cadre de laquelle le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux travaillent avec les autres parties qui bénéficient de la préparation des logements et des collectivités.

Il est possible de réaliser d'importantes économies. Nous estimons que 1 \$ investi peut permettre d'en économiser de 5 à 10. À l'heure actuelle, les administrations municipales et les sociétés d'assurance prennent certaines mesures. Nous souhaitons que les gouvernements fédéral et provinciaux mettent en place cette collaboration, cette approche globale préventive qui consiste à préparer les logements et à mettre en œuvre toutes les mesures dont la science nous dit qu'elles sont efficaces.

Pour conclure, je vous remercie de m'avoir donné la parole. Les États-Unis, qui n'ont pas cherché à résoudre le même problème que nous avons actuellement, se trouvent aujourd'hui face à une crise. À mon avis, nous ne sommes pas en crise, mais nous allons très vite dans le mauvais sens. Les pertes augmentent, et nous savons comment y remédier. Le fait que les Américains n'aient rien fait n'est pas une bonne excuse. Nous devons nous atteler à faire ce qu'il faut. Nous devons investir de manière proactive dans la réduction des risques. Nous devons tirer parti des pertes subies. Nous devons instaurer des codes de construction, afin d'agir avant l'arrivée de risques. Une crise n'est pas inéluctable, selon nous, mais malheureusement, nous allons très vite dans le mauvais sens.

Je vous remercie.

[Français]

Le président: Merci, madame Guilbault.

[Traduction]

Merci, monsieur Kovacs.

La parole est à vous, monsieur Feltmate. Vous disposez de cinq minutes.

Blair Feltmate (directeur, Intact Centre on Climate Adaptation, Intact Centre on Climate Adaptation, University of Waterloo): Je vous remercie.

Je m'appelle Blair Feltmate, et je vous remercie de me donner l'occasion de vous rencontrer. Je suis directeur de l'Intact Centre on Climate Adaptation, qui est hébergé à la Faculté de l'environnement de l'Université de Waterloo.

Je suis heureux de parler du sujet difficile de la protection des résidents canadiens contre les phénomènes météorologiques extrêmes. Je me concentrerai plus concrètement sur ce que les Canadiens peuvent faire pour se protéger contre les inondations de sous-sols résidentiels, qui arrivent en tête des coûts liés aux changements climatiques au Canada, puis je passerai à la protection des habitations contre les feux de forêt.

Comme vous le verrez, il y a bien des mesures que le gouvernement fédéral pourrait prendre, et qui ne le sont pas actuellement, pour aider les propriétaires à être moins exposés au fardeau financier croissant des inondations et des feux de forêt. Avant de parler de ces mesures, permettez-moi de vous brosser un tableau du défi gigantesque que nous avons à relever en ce qui concerne le coût des assurances, qui a des répercussions sur le marché canadien de l'habitation.

Je vous ai communiqué un graphique qui montre l'évolution des pertes assurées au Canada de 1983 à aujourd'hui. Le plus important sur ce graphique, c'est la forme de la courbe, qui est nettement ascendante, ce qui signifie que le coût des inondations et des feux de forêt augmente plus rapidement. Ce n'est pas ce que veut le Canada. Autre donnée, en raison de l'augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, 10 % du parc de logements canadien, soit 1,5 million de logements, ne sont plus assurables contre les risques d'inondation. Autrement dit, un propriétaire sur dix ne peut pas assurer son plus gros investissement financier et son plan de retraite, à savoir sa maison.

L'absence d'assurance est un problème pour beaucoup, étant donné que le coût moyen d'un sous-sol inondé dans ce pays est actuellement de 54 000 \$. Au Québec, dans les localités où le risque d'inondation est, bon an mal an, supérieur à 5 %, Desjardins a cessé de renouveler les prêts hypothécaires. Cette tendance se poursuivra dans tout le Canada, si nous ne prenons pas une longueur d'avance en matière d'adaptation. Au cours des 12 dernières années, la valeur de revente des habitations dans les collectivités canadiennes touchées par des inondations catastrophiques a baissé de 8 %, ce qui a changé le ratio prêt-valeur des prêts hypothécaires.

Notre groupe, le Centre Intact, publiera bientôt un nouveau rapport montrant, pour les propriétaires vivant dans des quartiers touchés par des inondations, une augmentation des frais de médicaments pour faire face au stress mental, au stress psychosocial, aux services de counseling et au temps de travail perdu. Ce sont vos concitoyens qui souffrent.

En ce qui concerne les feux de forêt, State Farm et Allstate ont cessé de souscrire des assurances-incendie pour les habitations en Californie et en Arizona. Or, sans assurance-incendie, il est impossible d'obtenir un prêt hypothécaire, ce qui fait qu'un logement devient un actif inutilisable. Au Canada, nous devons comprendre, comme l'a mentionné M. Kovacs, que nous ne sommes pas à l'abri d'une situation semblable à celle de la Californie.

Maintenant que nous avons parlé des mauvaises nouvelles, des aspects déprimants, passons aux bonnes nouvelles, en commençant par le rendement de l'investissement lié à la préparation des habitations en vue d'inondations et de feux de forêt. Il faut noter qu'un dollar investi dans l'adaptation produit par décennie de trois à huit dollars en pertes évitées. À quoi ressemble l'adaptation pour les propriétaires canadiens? Cela nous amène aux infographies que je vous ai communiquées, avec d'abord trois étapes pour une protection économique des habitations contre les inondations.

Par souci de concision, je vous présenterai un autre jour le même genre d'infographies sur la protection des collectivités contre les inondations et les feux de forêt. L'information présentée dans l'infographie repose sur des données du Conseil canadien des normes, de la Croix-Rouge canadienne, du Bureau d'assurance du Canada et de nombreux experts en la matière.

Dans la rangée supérieure de l'infographie, vous voyez les mesures qu'un propriétaire peut prendre pour protéger sa maison sans frais afin d'être moins exposé aux inondations. Ces mesures peuvent être aussi simples que de vérifier qu'une pompe de puisard fonctionne en versant de l'eau dans le puisard pour vérifier que la pompe se met en marche et envoie l'eau vers l'extérieur. La plupart des gens découvrent que leur pompe de puisard ne fonctionne pas lorsqu'ils se retrouvent avec un mètre d'eau d'égout dans leur sous-sol. Avec un peu plus d'efforts, une batterie de secours peut être raccordée à une pompe de puisard pour qu'elle continue de fonc-

tionner en cas de panne d'électricité, ce qui est très fréquent en cas de précipitations importantes.

En ce qui concerne les risques de feux de forêt, les trois étapes pour une maison économique et résistante au feu, que je vous ai communiquées, montrent qu'il est possible de prendre bien des mesures simples pour être moins exposé aux feux de forêt, comme retirer les arbustes sur quelques mètres autour de la maison et les remplacer par des matériaux incombustibles.

Ces infographies, que je vous ai communiquées, incitent les propriétaires à agir, et c'est là le point essentiel. Après avoir reçu les infographies, 70 % des propriétaires prennent, dans les six mois, au moins deux mesures qu'ils n'auraient pas prises autrement pour protéger leur maison.

Actuellement, les infographies sur les risques d'inondation et de feux de forêt sont communiquées aux clients de grandes banques canadiennes, RBC et BMO, de coopératives de crédit telles que la Meridian Credit Union, et aux clients des assureurs multirisques.

● (1120)

Par ces canaux de distribution, les infographies sont actuellement remises deux fois par an à environ 3,5 millions de propriétaires canadiens. Le gouvernement fédéral pourrait aider les propriétaires canadiens à protéger leur maison en diffusant des infographies sur les inondations et les feux de forêt sur les sites Web du gouvernement du Canada, comme ceux d'Environnement et Changement climatique Canada, de Sécurité publique Canada et de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada.

Le président: Merci.

Blair Feltmate: Je vais terminer ma dernière phrase.

La Stratégie nationale d'adaptation du Canada, la SNA, publiée en 2023, précisait qu'en 2025, 50 % des Canadiens auraient pris des mesures concrètes pour mieux se préparer et réagir face aux risques liés aux changements climatiques auxquels leurs foyers sont exposés. Les infographies que je vous ai communiquées offrent un moyen éprouvé d'atteindre cet objectif de la SNA.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Feltmate.

Nous allons commencer par M. Lloyd, du Parti conservateur, qui disposera de six minutes.

Dane Lloyd (Parkland, PCC): Je vous remercie de m'accueillir au Comité. Je n'y siége pas normalement.

Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

Je commencerai par Mme Penwarden.

Nous parlons de créer des incitations pour que les gens protègent leurs propriétés. J'ai remarqué que personne ne recommande de prévoir un crédit d'impôt pour atténuer les risques d'incendie ou d'inondation dans les habitations.

Pensez-vous que ce serait utile pour encourager les Canadiens vivant dans des zones à risque à protéger leurs maisons?

Susan Penwarden: Je pense que tout ce que nous pouvons faire pour aider les Canadiens à prêter attention à ce problème serait bon.

Il existe un certain nombre de mesures et d'incitatifs, par exemple au palier municipal — offerts pour le moment par l'administration. Les gens peuvent y avoir facilement accès.

Pour être honnête, notre principal défi consiste à sensibiliser tout le monde à la situation et à encourager les gens à passer à l'action. Il y a un volet éducation et un volet action et je pense que, s'ils allaient de pair, nous verrions une plus grande participation des Canadiens.

Il existe sans aucun doute des options à cet égard.

• (1125)

Dane Lloyd: Merci.

J'ai une anecdote à raconter. Je me trouvais à Kelowna cet été dans le cadre d'une tournée sur les feux de forêt, et on venait d'expliquer aux résidents, dans le cadre d'Intelli-Feu, qu'il fallait enlever les buissons de genévriers à côté de leurs propriétés, mais l'école locale organisait la semaine suivante une collecte de fonds où elle vendait aux gens des buissons de genévriers qu'ils pourraient planter juste à côté de chez eux.

Vous avez raison, il y a un manque d'éducation.

Monsieur Kovacs ou madame Guilbault, que pensez-vous d'un crédit d'impôt pour les rénovations domiciliaires telles que l'installation de systèmes de gicleurs ou de systèmes d'atténuation des inondations?

Paul Kovacs: Nous sommes tout à fait d'accord. Comme l'a dit Mme Penwarden, toute mesure incitative est une bonne chose, tout comme tout ce qui permet de sensibiliser la population.

Nous encourageons une meilleure coordination. Nous aimerions donc voir le gouvernement fédéral coordonner ses efforts avec les provinces, les administrations municipales et le secteur des assurances dans le cadre d'une approche unifiée. Les incitations fiscales peuvent être très utiles dans tout cela.

Dane Lloyd: Depuis quelques années — depuis au moins cinq ans que je suis la question —, je sais qu'il est beaucoup question de créer une police d'assurance nationale contre les inondations. Cela ne couvre pas tout, mais comme vous l'avez dit, monsieur Feltmate, les inondations de sous-sols viennent actuellement en tête des pertes assurables au Canada.

Est-ce que vous savez où en est l'idée d'une police d'assurance nationale contre les inondations dans ce pays?

Blair Feltmate: À l'heure actuelle, le projet est toujours en gestation.

Un groupe appelé Un Canada résistant au climat, qui réunit des assureurs, des ONG et des chercheurs, étudie les mesures qu'il faudrait prendre pour lancer ce programme.

Il me semble qu'en ce moment, le projet est au point mort. Il n'avance pas et ne recule pas, selon moi.

Dane Lloyd: Très bien.

Monsieur Kovacs, qu'en pensez-vous?

Paul Kovacs: J'ajouterais seulement qu'aujourd'hui, environ 10 % des propriétaires ne peuvent pas s'assurer contre les inondations. La décision de créer un programme doit être prise maintenant.

Dane Lloyd: Le programme ne concernerait pas les 90 % de propriétaires qui n'en ont pas besoin. Il serait destiné aux 10 % qui ne peuvent pas souscrire d'assurance. Est-ce exact?

Paul Kovacs: Oui. Nous vivons, pour la majorité d'entre nous — environ 90 % —, dans des endroits où le risque d'inondation fluviale n'est pas élevé et où le secteur privé propose des assu-

rances contre les inondations. Beaucoup de propriétaires y souscrivent. Elles sont relativement abordables.

Le problème se pose pour les personnes exposées à un risque élevé ou extrême, là où se produisent la plupart des inondations et où le risque est le plus important. Il serait très utile d'aller de l'avant et de décider de créer un programme.

Dane Lloyd: J'ai vu différents modèles. Les Américains en ont un par l'intermédiaire de la FEMA, et je pense que le Royaume-Uni vient d'en lancer un aussi.

Quelles recommandations formuleriez-vous en ce qui concerne les éléments à éviter, si l'on crée un tel programme en s'inspirant de ce que font nos alliés?

Paul Kovacs: Je vais peut-être paraître irrévérencieux, mais généralement, ce que font les Américains ne fonctionne pas.

Dane Lloyd: Je vois que leur programme par l'intermédiaire de la FEMA accuse un déficit d'environ 20 milliards de dollars.

Je vois que le Royaume-Uni a eu pour politique de subventionner les primes d'assurance pendant 25 ans seulement. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi? Le savez-vous?

Paul Kovacs: À vrai dire, il est très important de mettre en place un programme qui protège tous les Canadiens contre les inondations et contre d'autres risques, afin qu'ils puissent bénéficier d'une assurance en cas de sinistre, se remettre sur pied et disposer de fonds. C'est vraiment essentiel.

Mieux vaut ne pas subir de pertes qu'avoir un programme qui verse de l'argent après une perte. Au Royaume-Uni, l'idée était d'essayer de prendre, sur 25 ans, des mesures nationales pour éviter tout risque de perte en installant des digues contre les inondations et toutes sortes de protections.

Certains d'entre nous se demandent s'il est possible de mener à bien un tel projet en 25 ans et s'il y a suffisamment de fonds pour cela, mais l'idée était qu'il faudrait du temps — le choix de 25 ans était politique — avant de ne plus avoir besoin d'assurance contre les inondations, car les protections seraient en place.

Dane Lloyd: C'est intéressant. Le gouvernement s'est fixé un délai de 25 ans pour protéger toutes les collectivités exposées au risque d'inondations, afin qu'il ne soit plus nécessaire de recourir au programme d'assurance contre les inondations.

Paul Kovacs: C'est exact.

Dane Lloyd: J'ai entendu dire, entre autres, que le gouvernement britannique voulait donner aux gens 25 ans pour planifier financièrement en vue du jour où leur assurance contre les inondations ne serait plus subventionnée, afin qu'ils puissent éventuellement vendre leur propriété et déménager dans une zone plus sûre ou qu'ils aient 25 ans pour investir dans des mesures d'atténuation.

Est-ce une autre raison [inaudible]?

Paul Kovacs: Je suis tout à fait d'accord. C'est tout à fait exact.

Ramener le risque à un niveau acceptable pour que, d'ici 25 ans, nous disposions d'une protection suffisante contre les inondations pour que la plupart des habitations ne soient pas exposées à un risque d'inondation extraordinaire serait une bonne chose. Cependant, le risque demeure. Des événements extrêmes peuvent toujours se produire.

Dane Lloyd: Il me reste une minute.

Pouvez-vous nous dire si le programme des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, des AAFCC, est efficace? Sinon, en quoi échoue-t-il?

Sophie Guilbault: Le programme des AAFCC est très proactif en ceci qu'il annonce très clairement qu'il ne versera pas d'autres indemnités si les sinistrés choisissent de reconstruire dans une zone à risque sans prendre les mesures d'atténuation appropriées. C'est un vrai pas dans la bonne direction, car il aide à comprendre les risques, la cartographie des risques et la planification des mesures d'atténuation pour aboutir à une situation où nous...

• (1130)

Paul Kovacs: Les changements apportés cette année aux AAFCC sont remarquables.

Dane Lloyd: Quels sont-ils?

Paul Kovacs: Les changements visent à ce que l'on mette l'accent sur la réduction des risques et sur un avenir où nous cherchons vraiment à plus nous concentrer sur la réduction des risques, en plus de payer pour les pertes.

Le président: Je vous remercie.

[Français]

Monsieur St-Pierre, vous avez la parole pour six minutes.

[Traduction]

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Merci.

Au cours 40 dernières années, les événements catastrophiques se sont multipliés. Le Canada est passé d'environ 38 entre 1985 et 1994 à environ 78 entre 2005 et 2014, soit le double. Avec l'augmentation des émissions de CO₂ et de la pollution climatique, le nombre de catastrophes a doublé au Canada au cours des 10 dernières années, pour arriver à environ 133, dont 44 sont liées à l'eau. Les Canadiens font face à ces événements tous les jours, et ce sont les personnes les plus vulnérables de notre société qui doivent en supporter les coûts.

J'ai moi-même constaté ces conséquences dans ma circonscription. L'été dernier, à Anjou, des sous-sols ont été inondés. Il y a eu une crue soudaine. Je crois que M. Feltmate a mentionné que le coût moyen pour un sous-sol inondé était de 54 000 \$. Étant donné la fréquence de ces inondations, beaucoup de propriétaires ne peuvent pas assurer leur sous-sol. Cela aggrave la crise du logement que vivent certains de mes concitoyens à Anjou. Le coût annuel des inondations devrait atteindre 1,8 milliard de dollars l'an prochain.

J'ai une question pour Mme Penwarden. Convenez-vous que, avec l'intensification des changements climatiques, les Canadiens paient un prix plus élevé pour s'adapter aux événements catastrophiques?

Susan Penwarden: Vous avez vous-même présenté les chiffres qui montrent que les phénomènes météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents, comme vous l'avez dit, coûtent chaque année plus cher à l'économie, aux particuliers, aux consommateurs et aux Canadiens, tant du point de vue des coûts assurés que de coûts personnels. Il faut du temps pour se remettre et pour reconstruire, et le fait de pouvoir ou pas se permettre de souscrire une assurance aura évidemment une incidence sur les répercussions.

Il s'agit certainement d'un problème croissant, comme vous le voyez sur certains des graphiques que mes collègues vous ont présentés aujourd'hui.

Eric St-Pierre: Comment un assureur comme Aviva répercute-t-il ces coûts sur l'un de ses clients? Prévoyez-vous d'augmenter les primes à l'avenir?

Susan Penwarden: Les Canadiens subissent de nombreuses conséquences du climat et des conditions météorologiques extrêmes dans différents vecteurs, y compris l'assurance. Comme je l'ai dit dans mon appel à l'action, tout ce que nous pouvons faire maintenant pour commencer à atténuer certaines de ces conséquences en prenant les mesures dont nous avons discuté aidera à changer les impacts à l'avenir.

Nous avons une possibilité, et je me réjouis de la discussion que nous avons aujourd'hui, de changer cette trajectoire et cette courbe.

Eric St-Pierre: Tant mieux.

Monsieur Feltmate, l'Intact Centre on Climate Adaptation a publié récemment un rapport intitulé *Managing Rising Risks: Climate-Resilient Shorelines for Canada*. Ce rapport parle des risques pour les côtes canadiennes qui découlent des changements climatiques. Ma collègue de Halifax a probablement constaté elle-même certaines de ces conséquences.

Pouvez-vous communiquer une copie de ce rapport au Comité? Pouvez-vous expliquer, en moins d'une minute, pourquoi des solutions reposant sur la nature ou des solutions techniques sont nécessaires pour protéger nos côtes?

Blair Feltmate: Pouvez-vous en avoir une copie? Certainement.

En ce qui concerne la protection des côtes, on a toujours choisi aussitôt de construire des infrastructures, comme des murs de soutènement épais en béton pour empêcher l'eau de passer, ce qui est une bonne chose. Cependant, cela finit parfois par déplacer le problème plus loin sur la côte, car vous résolvez un problème dans une zone, mais cela risque d'entraîner un changement dans la dynamique des flux le long du littoral, de sorte que la résolution de votre problème peut en aggraver un autre. Nous avons constaté que, si nous cherchons à utiliser des infrastructures naturelles, des herbes, des arbustes et des carex le long des zones côtières, associées à des infrastructures bâties, les deux fonctionnant de concert, on élimine du système des risques que l'on n'éliminerait pas en utilisant seulement l'un ou l'autre.

Les ingénieurs ont toujours eu tendance à privilégier les grands mégaprojets d'infrastructure, mais nous avons parfois constaté que les infrastructures naturelles associées aux infrastructures bâties atténuent les risques d'inondation du littoral. Au fait, le grand défi tient à ce que le niveau de la mer monte actuellement de six millimètres par an, ce qui est beaucoup. Partout dans le monde, le littoral en sera changé. Nous allons devoir faire face aux conséquences.

• (1135)

Eric St-Pierre: Je vous remercie de votre réponse.

Il y a quelques années, vous et votre collègue, Kathryn Bakos, me semble-t-il, avez produit un rapport intitulé *Passer de la rhétorique à l'action: intégrer le changement climatique physique et les risques liés aux phénomènes météorologiques extrêmes dans les investissements institutionnels*. Pourriez-vous en fournir une copie au Comité? Ce rapport parle de moyens concrets d'intégrer les changements climatiques et les risques liés aux conditions météorologiques extrêmes dans les investissements institutionnels — vous parlez de matrices des risques climatiques, de CRM. Nous savons que le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques, le GTIFCC, et l'ISSB ont souvent souligné la nécessité de mieux tenir compte des risques climatiques dans les décisions institutionnelles et d'investissement.

Comment et pourquoi les investisseurs devraient-ils intégrer les risques climatiques physiques dans la gestion de leur portefeuille? Je pense notamment aux portefeuilles immobiliers commerciaux, aux banques ou à la production d'électricité éolienne.

Blair Feltmate: À l'heure actuelle, quand ils pensent aux changements climatiques, les investisseurs institutionnels, c'est-à-dire les fonds de pension, se concentrent presque exclusivement sur le risque de transition, le coût du carbone et ce que cela signifie pour les entreprises dans lesquelles ils investissent. Très bien. Ce qu'ils ignorent presque totalement, ce sont les conséquences des inondations, des incendies, de la grêle, du vent et de la surcharge de neige, c'est-à-dire les risques climatiques physiques qui influent sur l'activité des entreprises dans lesquelles ils investissent. On leur fait maintenant comprendre qu'ils doivent envisager simultanément l'atténuation et l'adaptation.

[Français]

Le président: Merci.

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Merci, monsieur le président.

Madame Penwarden, vous avez parlé de la Stratégie nationale d'adaptation du Canada de 2 milliards de dollars. En se fiant aux besoins de Toronto, qui se chiffrent à 26 milliards de dollars, à combien évaluez-vous les besoins en adaptation pour l'ensemble du Canada?

[Traduction]

Susan Penwarden: Je n'ai pas de chiffres exacts, mais si Toronto a besoin de 26 milliards de dollars, je pense que vous pouvez commencer à imaginer les impacts et les lacunes en matière d'adaptation que nous avons du côté des investissements.

Ce que je dirai, c'est qu'en ce qui concerne les objectifs actuels des portefeuilles d'investissements, un fonds de 6 milliards de dollars est prévu dans le budget actuel du gouvernement pour s'engager et investir dans des projets de collectivités qui peuvent améliorer la résilience et l'adaptation. Ce n'est pas suffisant, mais je dirai qu'il s'agit au moins d'un pas dans la bonne direction. Nous serions évidemment favorables à des investissements plus importants dans tout le pays pour faciliter l'adaptation.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord.

Quand vous parlez d'un fonds de 6 milliards de dollars, vous faites allusion au Fonds pour le développement des collectivités, n'est-ce pas? À ma connaissance, celui-ci est loin de porter seule-

ment sur l'adaptation. Il concerne aussi le transport collectif et le logement, entre autres choses, n'est-ce pas?

[Traduction]

Susan Penwarden: Oui, il existe un Fonds pour bâtir des collectivités fortes, qui est doté de 51 milliards de dollars sur 10 ans, mais une tranche de 6 milliards de dollars est destinée à financer des projets importants à l'échelle régionale, y compris pour l'adaptation aux changements climatiques. Il existe actuellement un sous-ensemble dans ce plan global. Cela ne veut pas dire que c'est tout ce dont nous avons besoin, mais c'est un pas dans la bonne direction.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord.

Sur combien d'années ces 6 milliards de dollars sont-ils répartis, et ce financement est-il consacré précisément à l'adaptation? Selon vous, combien d'argent devrait y être consacré? Pouvez-vous nous donner des chiffres concernant les besoins dans l'ensemble du Canada ou dans certaines provinces? J'imagine qu'il y en a.

[Traduction]

Susan Penwarden: Je ne suis pas experte en calcul des coûts d'adaptation nécessaires pour tout le pays. Je ne suis donc pas la plus qualifiée pour répondre à cette question. Tout ce que je peux faire, c'est souligner ce que nous avons avec les 6 milliards de dollars actuellement réservés et dire que c'est un progrès encourageant, mais nous nous réjouissons évidemment de plus d'investissements de la part du gouvernement fédéral dans l'adaptation, afin d'accélérer la réponse à ce que nous observons.

[Français]

Patrick Bonin: Les autres témoins ont-ils des chiffres qui nous permettraient de comparer les besoins en adaptation au Canada aux 2 milliards de dollars de la Stratégie nationale d'adaptation du Canada?

[Traduction]

Paul Kovacs: J'ajouterais simplement que je n'ai pas vu de chiffres et que nous n'en avons pas produit à ce stade.

Ce que nous pouvons dire aux membres du Comité, c'est que nous constatons que chaque dollar dépensé pour l'adaptation permet d'éviter de 5 à 10 \$ de pertes à l'avenir, et que les sommes dépensées ne sont pas suffisantes. Les pertes sont inacceptables et il serait judicieux de la part du gouvernement d'investir plus, au-delà des investissements actuellement consentis.

• (1140)

Blair Feltmate: J'ai un autre point à ajouter.

De 2015 à 2024, le gouvernement fédéral a investi, directement ou au moyen d'allègements fiscaux, 160 milliards de dollars dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au cours de la même période, il a investi 6,7 milliards de dollars dans l'adaptation.

En ce qui concerne le dossier climatique, le rapport entre les dépenses consacrées à l'atténuation et celles consacrées à l'adaptation dans ce pays est de 24 pour 1. Presque tout va à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et pratiquement rien à l'adaptation. Je ne sais pas quelle est la bonne répartition, mais ce devrait certainement être moins déséquilibré que 24 pour 1.

[Français]

Patrick Bonin: La trajectoire actuelle indique qu'on se dirige vers un réchauffement planétaire de 2,5 degrés Celsius. Pour le Canada, ce sera 5 degrés Celsius. Quel est le coût associé à un réchauffement de 2,5 degrés Celsius ou plus, par rapport à ce qu'il en coûterait de respecter l'Accord de Paris et de limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius? Y a-t-il une grande différence?

Sophie Guilbault: Comme je le mentionnais tout à l'heure, la tendance des coûts augmente de 9,4 % par année. Mon collègue qui a étudié les coûts sociétaux des événements météorologiques extrêmes a estimé que les coûts de reconstruction que le Canada doit assumer représentent à eux seuls 3 % des coûts de construction annuels. On pourrait donc dire que, chaque année, deux semaines sont consacrées à la reconstruction. Si la tendance se maintient — elle suit présentement celle qui est observée aux États-Unis, à quelques années près —, on pourrait atteindre un stade où les coûts augmenteraient considérablement.

Patrick Bonin: Pouvez-vous nous parler de la différence entre les coûts associés à chaque scénario? Combien est-ce que ça coûterait de limiter le réchauffement à 1,5 degré Celsius à l'échelle mondiale et à 3 degrés Celsius au Canada, par rapport à un réchauffement planétaire de 2,5 degrés Celsius, qui serait encore plus élevé au Canada? Est-ce exponentiel?

Sophie Guilbault: C'est certainement exponentiel. Plus la température augmente, plus les risques, et donc les dépenses, augmentent. À un moment donné, ce ne sera plus deux semaines par année qu'il faudra consacrer à l'atténuation des coûts sociétaux, mais trois, quatre ou cinq semaines, et les entreprises seront de plus en plus perturbées. Il serait difficile de vous donner un chiffre exact.

Patrick Bonin: Connaissez-vous des scénarios, des documents ou des analyses qui montrent ces différences, même si ce ne sont que des ordres de grandeur?

[Traduction]

Paul Kovacs: Je peux ajouter que j'ai représenté pendant 20 ans le Canada au sein du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, à titre bénévole, pour essayer de répondre à ces questions scientifiques, ce qui nous paraissait très difficile. Ce sont d'excellentes questions. Ce sont des questions importantes, mais auxquelles il est difficile de répondre.

Nous sommes parvenus à une réponse plus rigoureuse sur la question du réchauffement causé par les émissions. Nous l'avons quantifié. Les émissions causent plus de précipitations. Elles causent aussi d'autres tempêtes. Seulement c'est difficile à quantifier.

Le président: Je remercie le témoin de ces réponses.

Nous passons maintenant aux conservateurs.

Monsieur Leslie, vous avez la parole et vous disposez de cinq minutes.

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais commencer par vous, monsieur Kovacs. Vous avez mentionné l'écart de 10 % dans la couverture que nous cherchons à combler. De toute évidence, nous envisageons ici un système financé par le gouvernement et garanti par une assurance. Comment éviter de créer un système où les assureurs privés gardent leurs bénéfices les bonnes années, mais font supporter les pertes aux contribuables pendant les mauvaises années?

Les bonnes années, mais font supporter les pertes aux contribuables pendant les mauvaises années?

Paul Kovacs: J'invite Mme Penwarden à répondre aussi, en tant qu'assureur, plutôt qu'avoir un chercheur qui donne son avis sur la question.

Nous sommes dans une situation où environ 10 % des Canadiens n'ont pas actuellement d'assurance contre les inondations parce qu'ils représentent un risque élevé ou extrême et qu'ils sont, par conséquent, largement considérés comme non assurables. Tant que nous n'aurons pas réduit le risque, le secteur privé continuera de dire que ces personnes ne sont pas assurables, que le risque dépasse sa capacité de proposer un prix acceptable.

Si nous parvenons à réduire le risque... Nous proposons une assurance contre les inondations aux personnes qui présentent un faible risque. Cela ne pose pas de problème. Le secteur privé est très actif auprès des 90 % d'entre nous qui vivent dans des zones qui ne présentent pas de risque élevé. Il est essentiel, entre autres, de savoir si, en tant que société, nous pouvons repérer les endroits précis où le risque est inacceptable pour les assureurs et pour la société, puis prendre les mesures qui s'imposent.

Branden Leslie: Je viens du Manitoba. Nous avons beaucoup de problèmes relatifs à l'eau. Nous en avons sur notre propriété. Ils semblent être en grande partie liés à l'utilisation et à l'aménagement des terres, en particulier dans notre cas, en Saskatchewan. Il y a beaucoup d'impacts importants en amont, si je puis dire. Il y a une croissance démographique et de la construction dans les zones à risque. Du point de vue des coûts, évidemment, les travaux de modernisation sont de plus en plus chers.

Vous avez mentionné certains coûts relativement au programme des AAFCC et certains changements. Pouvez-vous m'aider à comprendre ces changements et me dire si ces améliorations permettent de renforcer la résilience, comme vous l'avez laissé entendre? Si l'on a besoin d'un pont plus grand, il faudra dépenser plus la prochaine fois. Pouvez-vous nous expliquer en quoi consistent ces changements, s'ils se révèlent être utiles jusqu'à présent et comment vous envisagez leur évolution?

• (1145)

Paul Kovacs: Nous sommes ravis de ces modifications. Nous pensons que la modification apportée le 1^{er} avril au programme des AAFCC était une décision très judicieuse du gouvernement du Canada. Nous espérons que les provinces et d'autres instances s'en inspireront et donneront suite à ces modifications.

Je peux vous donner un exemple de l'une de ces modifications. Le programme des AAFCC est proposé en cinq volets. Le cinquième stipule qu'une fois que le gouvernement du Canada accepte un coût provincial et le rembourse, comme il le fait depuis de nombreuses années et comme il continue de le faire, des fonds supplémentaires sont mis à la disposition de la province, qui représentent dans ce cas-ci 20 %, aux fins de la réduction des risques. C'est une nouveauté très généreuse: le gouvernement du Canada dit que, si vous avez besoin d'un milliard de dollars pour remettre les choses en état, il vous donnera un milliard de dollars plus 20 % pour remettre les choses en état et réduire les risques. C'est une modification très utile.

Il y a aussi le ton du programme des AAFCC. Depuis 1970, l'esprit du programme, tel qu'il a été adopté par les provinces dans la plupart des cas, était : « Pouvons-nous aider les gens à se remettre sur pied? » Le ton du nouveau programme, et le message clair, est : « Pouvons-nous aider les gens à se remettre sur pied tout en réduisant les risques? » Le message ou l'objectif que le gouvernement du Canada tente de faire passer aux Canadiens est, à mon avis, un ton très utile et amélioré. Il souhaite aider les gens à se remettre sur pied après une perte importante tout en réduisant les risques.

Branden Leslie: Merci.

Nous avons un peu parlé de l'adaptation du programme de 2,1 milliards de dollars. J'aimerais connaître votre opinion sur la façon dont l'ordre des priorités a été établi pour les dépenses. Si vous étiez le gouvernement, comment établiriez-vous les priorités pour cette tranche d'argent ou toute tranche future? À quoi affecteriez-vous cet argent afin d'en faire le meilleur usage possible à des fins d'adaptation?

Paul Kovacs: J'aime me lancer pour répondre aux questions. Je peux commencer, mais je suis sûr que Susan, Blair et Sophie auront aussi quelque chose à dire.

Il ne suffit pas de faire le constat que toutes les pertes ne cessent d'augmenter. Nous avons besoin de plus d'argent pour réduire les risques. Nous savons où les risques sont les plus élevés. C'est très simple. Nous pouvons les répertorier. Voici où surviennent les incendies de forêt, et voici où surviennent les inondations. Nous ciblerions les zones présentant le risque le plus élevé. Une base scientifique permet d'affirmer que davantage d'argent devrait être investi ici plutôt que là, car le risque est plus élevé.

Blair Feltmate: Nous connaissons les mesures à prendre pour réduire l'exposition d'une maison ou d'une collectivité aux incendies de forêt. Nous savons exactement ce qu'il faut faire pour rendre les maisons et les collectivités moins vulnérables aux inondations. Nous pouvons utiliser des bermes, des canaux de dérivation, des bassins de rétention, des citernes, des rigoles de drainage et des revêtements perméables pour diriger l'eau vers des endroits sûrs et protéger les personnes et les biens. Nous devons mobiliser les solutions connues pour résoudre les problèmes connus, et nous devons le faire rapidement.

Pour être clair, les gens doivent comprendre que le changement climatique est irréversible, point final. Le changement climatique est là pour de bon. Nous ne pouvons pas revenir en arrière. Nous ne pouvons que le ralentir. Si nous pensons que les conditions météorologiques extrêmes sont extrêmes aujourd'hui, attendez voir. La situation va encore empirer.

Le vice-président (Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC)): Merci beaucoup pour cet éclairage.

Au tour de Mme Miedema pour cinq minutes.

Shannon Miedema (Halifax, Lib.): Merci beaucoup à tous les témoins d'être venus. Je suis très enthousiaste à l'idée de commencer cette étude que j'ai proposée. Ce dossier m'intéresse depuis de nombreuses années, depuis que je travaillais sur le changement climatique pour la ville d'Halifax.

En 2023, un incendie de forêt a ravagé Tantallon, détruisant de très nombreuses maisons dans une zone suburbaine proche de la limite entre la forêt et la ville. Nous avons eu un ouragan et une crue soudaine qui a coûté la vie à quatre personnes juste à l'extérieur des limites de la municipalité régionale d'Halifax. Quand je repense à cet incendie de forêt à Tantallon, nous étions évidemment débordés,

car Halifax et la Nouvelle-Écosse n'étaient pas habituées à ce genre de situation. Nous essayions de comprendre le rôle du secteur des assurances dans la reconstruction après un incendie de forêt, alors que les assurances fonctionnent généralement sur le principe du « remplacement à l'identique », c'est-à-dire exactement au même endroit.

C'est peut-être une question pour Mme Penwarden et d'autres. Le secteur des assurances envisage-t-il d'assouplir ses couvertures afin que nous puissions mieux reconstruire et réduire les risques à l'avenir?

Susan Penwarden: La plupart des compagnies d'assurances proposent désormais dans leurs produits d'assurance une sorte d'allocation pour reconstruire en mieux.

Il est intéressant de noter que l'année dernière, par exemple, avec toutes les inondations et tous les événements que nous avons connus, nous avons écrit à tous nos demandeurs individuels pour les inciter à profiter des fonds supplémentaires disponibles et, comme je l'ai mentionné, des incitatifs municipaux pour les aider à mieux reconstruire. Nous n'avons pas eu beaucoup de réponses, ce qui est intéressant. Cela nous ramène à la question de l'éducation et à la nécessité de rendre plus visibles les aides disponibles et d'encourager les gens à en profiter.

De façon générale, nous voulons travailler sur ce dossier. En ce qui concerne la reconstruction au même endroit, nous n'exigeons généralement plus que ce soit physiquement au même endroit. Nous allons évidemment déplacer le client ou le demandeur vers un endroit plus approprié. Cela fait partie du processus de règlement des sinistres.

● (1150)

Paul Kovacs: J'ajouterais une petite précision qui n'a pas été mentionnée : la plupart des compagnies d'assurances ont instauré des mesures au cours des dernières années. De nombreuses municipalités prennent également des mesures, mais sans coordination. Le gouvernement fédéral, par l'entremise du programme des AAFCC, a instauré des mesures, mais nous agissons tous chacun de notre côté, sans coordination.

Shannon Miedema: Cela ressemble à un scénario que nous avons vu à plusieurs reprises, dans de nombreux domaines. Merci pour cette précision.

Madame Penwarden, de l'autre côté, vos clients auraient-ils quelque chose à gagner à prendre des mesures de résilience contre les inondations, les incendies de forêt et ainsi de suite? Bénéficieraient-ils d'une réduction de leurs primes d'assurance? Est-ce courant dans le secteur de l'assurance au Canada?

Susan Penwarden: Bien sûr, s'ils nous informent qu'ils ont pris des mesures de résilience précises. Nous modifierons leur prime en fonction des mesures qu'ils ont prises et qu'ils nous ont communiquées. Oui, nous le ferons pour leur prime.

Nous en tenons également compte dans nos modèles de coûts, si vous préférez une approche plus large du risque. Nous examinons les propriétés individuellement, puis nous vérifions si la résilience locale a été renforcée. Ces éléments sont pris en compte dans notre tarification, de façon générale. Je sais que d'autres compagnies d'assurances envisagent le même type d'incitatifs. Chacune a sa propre version, mais les Canadiens se voient offrir des incitatifs pour prendre ces mesures.

Shannon Miedema: À quoi ressemble le calcul? Y aurait-il un calcul du rendement de l'investissement pour le propriétaire? Supposons que le coût de la mesure soit de 5 000 ou 10 000 \$, la prime permettrait-elle de le rembourser sur un certain nombre d'années? Avez-vous des chiffres à ce sujet?

Susan Penwarden: Je n'ai pas de chiffres précis à ce sujet, mais si l'on considère que nous assurons de nombreux Canadiens dans de nombreuses régions différentes, ce serait difficile... Nous partageons les risques tels qu'ils sont. Il s'agit en quelque sorte d'une mise en commun des risques, et tout le monde contribue à la couverture d'assurance de chacun. La relation n'est pas tout à fait symétrique, mais il est certain qu'un Canadien qui prend ces mesures bénéficie d'une réduction du coût.

Shannon Miedema: Quelqu'un d'autre a-t-il des commentaires à ce sujet?

Blair Feltmate: J'ai une brève remarque à faire.

Nous parlons beaucoup des incitatifs en matière d'assurance, des ajustements des primes, des plafonds, etc. Tous ces éléments sont importants, mais n'oubliez pas les banques. Nous en sommes aux premières étapes des discussions avec les banques pour que les propriétaires qui prennent des mesures d'atténuation des risques d'inondation ou d'incendie de forêt bénéficient d'une réduction de quelques points de base sur le coût de leur prêt hypothécaire, car ils courent moins de risques de voir leur sous-sol inondé ou leur maison brûlée. Si vous détenez l'hypothèque d'une propriété, c'est important. De multiples facteurs financiers émergent rapidement.

Le vice-président (Ellis Ross): Merci beaucoup pour cet éclairage.

Nous passons maintenant à M. Bonin pour deux minutes et demie.

[Français]

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Monsieur Feltmate, vous avez parlé du programme de réassurance, entre autres. Depuis combien d'années est-ce que le gouvernement fédéral étudie la possibilité de mettre en place un programme de ce genre?

[Traduction]

Blair Feltmate: Je suis désolé, mais de quel programme s'agit-il?

[Français]

Patrick Bonin: Je parle du programme pour les 15 % des gens qui ne peuvent pas être assurés. Est-ce le bon chiffre?

[Traduction]

Blair Feltmate: Oui, cela représente 10 % du marché immobilier résidentiel et 1,5 million de Canadiens.

Depuis combien d'années le gouvernement fédéral étudie-t-il cette possibilité? Cela fait longtemps. Nous avons beaucoup de politiques à ce sujet. Le problème n'est pas la politique. Nous sommes riches en politiques, mais pauvres en actions concrètes; voilà le problème.

En 2016, nous avons eu le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, qui contenait des directives explicites au chapitre 4 sur la manière de mobiliser l'adaptation. Ce rapport n'a donné lieu à aucune mesure. En 2018, nous avons eu des tables rondes et des rapports sur les mesures d'adaptation et de

résilience. Ceux-ci ont été publiés en 2018 et, six mois plus tard, ils avaient été mis de côté.

En 2023, nous avons eu la Stratégie nationale d'adaptation. Elle a fixé 26 objectifs pour mobiliser l'action en matière d'adaptation, dont 10 doivent être réalisés avant la fin de 2026. Nous allons manquer pratiquement tous ces objectifs.

Le problème est que nous avons des solutions connues à des problèmes connus, mais nous ne parvenons pas à convaincre le gouvernement fédéral d'agir, de se mobiliser dans cette direction. C'est là le problème.

• (1155)

[Français]

Patrick Bonin: Combien de temps est-ce que ça prendrait pour mettre en place un programme de réassurance?

[Traduction]

Blair Feltmate: Je pense que cela prendrait très peu de temps, entre deux et cinq ans environ, car nous savons ce qu'il faut faire. Dans une large mesure, nous le faisons déjà.

Dans ce que nous faisons, nous disons en quelque sorte que nous aimerions obtenir le soutien du gouvernement fédéral. Nous disons: « Joignez-vous à nous. »

[Français]

Patrick Bonin: Monsieur Kovacs, vous êtes un spécialiste en sécurité et en gestion de crise. Quand il y a une catastrophe, ce sont surtout les provinces qui interviennent, et l'armée, par exemple, vient les aider. Ne devrait-on pas renforcer la capacité d'intervention des provinces et assurer une meilleure coordination entre les différents intervenants, plutôt que de créer une nouvelle structure d'intervention fédérale ou nationale? Il me semble qu'il serait plus efficace d'appliquer le principe de subsidiarité, c'est-à-dire d'être plus près des gens. Qu'est-ce que cette structure ajouterait? De quoi a-t-on besoin, du côté fédéral?

[Traduction]

Paul Kovacs: Il serait préférable de disposer d'un système national de gestion des urgences. Presque tous les pays l'ont mis en place. À l'heure actuelle, au Canada, il n'y a pas suffisamment de coordination entre les actions du gouvernement fédéral et les souhaits des gouvernements provinciaux et des municipalités. Une telle coordination serait bénéfique.

Le vice-président (Ellis Ross): Merci pour vos commentaires.

Au tour des conservateurs, avec M. Bexte qui dispose de cinq minutes.

David Bexte (Bow River, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être venus. Je vous en suis reconnaissant. Le sujet est très important, et certaines de mes questions ont été reprises par d'autres députés d'en face. Ils m'ont coupé l'herbe sous le pied, et c'est très bien ainsi.

Je voulais parler ou poser quelques questions au sujet du commentaire sur la promotion proactive de la résilience. Nous savons qu'il y a toujours des conséquences imprévues lorsque d'autres acteurs et différents ordres de gouvernement entreprennent des travaux, comme des ouvrages de génie civil, qui ont des répercussions les uns sur les autres. Comment pouvons-nous mettre en place une structure organisationnelle et une stratégie un peu plus coordonnées afin de nous assurer qu'avec les autres acteurs, nous ne nous tirons pas une balle dans le pied?

Il s'agit peut-être d'un cas particulier. Je sais que, là où il y a eu des inondations par ruissellement, nous disposons de cartes des inondations. Cela m'amène à la question suivante, qui concerne la cartographie des inondations et son état d'avancement. On construit une route qui n'a pas été prise en compte dans cette carte et qui aggrave ensuite une inondation, car l'eau ne peut plus s'écouler comme avant. Quel est l'impact pour le propriétaire?

Paul Kovacs: Je peux insister encore sur la coordination en particulier, et cela renvoie également à la question précédente. Nos recherches montrent que, si le propriétaire dépense 1 \$ pour protéger sa maison et si la municipalité dépense 1 \$ pour protéger sa maison, cela permettra d'éviter des pertes de 5 à 10 \$. Le problème est que les propriétaires ne touchent pas eux-mêmes ces 5 à 10 \$. Cette somme est partagée entre le propriétaire, le gouvernement du Canada, le gouvernement provincial, l'administration municipale et la compagnie d'assurance.

Si nous avons un système dans lequel vous attendez que l'assurance paie tous les coûts, cela ne fonctionne pas. Cela ne s'est pas produit. L'assurance offre des remises, mais cela ne suffit pas pour inciter les propriétaires à agir... Tant que nous n'aurons pas cette coordination, où tous ceux qui en bénéficient se réunissent et coordonnent leurs actions et déclarent conjointement qu'ils mettront en place une grande mesure incitative ou qu'ils coordonneront les différents incitatifs qu'ils offrent... Comment y parvenir? Quelqu'un doit prendre l'initiative. Pour l'instant, les chefs de file sont les administrations municipales, qui agissent de manière très efficace, et les compagnies d'assurance. Ce n'est pas coordonné, mais elles ont chacune vu de manière indépendante les raisons éclairées de le faire.

Pour l'instant, le gouvernement fédéral n'est pas là, et les provinces ne sont vraiment pas là. Quelqu'un, espérons que ce sera le gouvernement fédéral, pourrait réunir tous les bénéficiaires et dire qu'ils vont désormais coordonner ce qu'ils font ou veulent faire et restituer une partie des avantages dont ils bénéficient. Beaucoup d'argent sur la table est perdu parce que nous ne parvenons pas à nous protéger.

David Bexte: Dans la foulée, dans quelle mesure est-il essentiel de réaliser une cartographie moderne des inondations et de la tenir à jour, afin qu'elle soit actualisée dans un délai raisonnable? Cette question s'adresse à tout le monde.

Allez-y, monsieur Feltmate.

Blair Feltmate: En gros, le Canada doit avaler une pilule très amère en matière de cartographie des risques d'inondation. Les gens adorent les cartes des risques d'inondation jusqu'à ce qu'ils les aient entre les mains. Puis, tout à coup, ils découvrent que telle ou telle localité est désignée comme zone inondable, et je peux vous dire, pour l'avoir vécu à maintes reprises, que les gens deviennent furieux. Vous venez de dévaloriser leur propriété et de la stigmatiser. Vous l'avez marquée au fer rouge. Presque immédiatement, ils

commencent à dire: « Comment pouvons-nous savoir si le changement climatique est réel? » Ce sera leur réaction.

Cependant, en ne reconnaissant pas que nous avons besoin de cartes des inondations pour indiquer où ne pas construire ou où renforcer les immeubles afin d'atténuer les risques d'inondation, et en ne s'attaquant pas à ce problème, c'est ce que le graphique montrait au début, avec des coûts qui augmentent de manière exponentielle. C'est ce que vous obtenez. Il n'y a aucun moyen de tromper ce système. Si vous vous y essayez, vous allez perdre. C'est comme ça.

• (1200)

Paul Kovacs: J'aimerais ajouter brièvement une petite précision, si vous me le permettez.

Les cartes des inondations ne sont pas parfaites. Il faut les améliorer. Nous avons des cartes pour les incendies de forêt, et elles sont excellentes. Nous avons des cartes pour les tornades. Nous avons des cartes pour la grêle. Nous avons des cartes pour de nombreux risques climatiques, et elles sont remarquables. Il y a encore du travail à faire pour les inondations.

David Bexte: Pour poursuivre sur ce sujet, je ne sais pas si vous êtes au courant, mais il y a eu des inondations par ruissellement dans ma circonscription de Bow River, à Taber, en Alberta, en 2018. Par la suite, mais pas en 2018, le déversoir de Horsefly, près de Taber, était un projet municipal et intermunicipal visant à atténuer ce problème. Il a été retardé en raison de la COVID, entre autres, et les prix augmentent. Comment combler cet écart lorsque les projets sont retardés et que l'inflation augmente? Ils ont manqué de fonds pour mener à bien le projet, car le budget était épuisé. Comment y remédier?

Paul Kovacs: Conseiller le gouvernement de l'Alberta, qui doit prendre les devants, avec l'aide du gouvernement fédéral.

Avant les inondations de 2013, des études avaient été menées sur les mesures à prendre pour Calgary, mais elles n'ont pas été mises en œuvre. Il y a eu des pertes en 2013. Elles auraient pu être évitées.

La clé, c'est simplement de se mettre au travail et d'agir.

David Bexte: Débrouillez-vous. Je vous remercie.

Ellis Ross (vice-président): Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Fanjoy.

Bruce Fanjoy (Carleton, Lib.): Merci à nos témoins.

Monsieur Kovacs, j'aimerais que vous précisiez votre pensée. Vous disiez que la cartographie des inondations devait être mise à jour. Vous laissez entendre que nous savons où les risques d'incendies de forêt, de tempêtes de grêle et d'autres phénomènes météorologiques extrêmes sont les plus élevés.

Je vous offre l'occasion de nous en dire plus. J'aurais pensé que les plaines inondables étaient plus prévisibles, et je n'ai pas eu cette impression...

Paul Kovacs: Merci beaucoup. Je vous en suis reconnaissant.

Le risque le plus courant dans notre pays est celui des inondations, nous devons donc nous en occuper, ce que nous ne faisons pas pour l'instant.

Les Canadiens ont subi 13 milliards de dollars de dommages l'année dernière, et la plupart d'entre eux n'étaient pas dus aux inondations. Comment pouvons-nous prendre en compte tous les risques dans notre programme de recherche?

Nous savons où les incendies de forêt se produisent. Les cartes font l'unanimité, il n'y a pas de débat à ce sujet. Nous savons où la grêle survient. Nous savons où les vents très violents créent des tornades et des ouragans. Pour la plupart des risques climatiques, ainsi que pour les tremblements de terre et les changements climatiques, les cartes des risques existent, depuis 20 ans. Nous ne faisons que les actualiser chaque année.

Les inondations ne cessent d'évoluer. Des gens s'installent dans des zones à haut risque. Nous avons essayé de les en empêcher dans les années 1970, mais des gens continuent de s'y installer.

Une partie du problème réside dans la direction et la vitesse de l'eau, mais aussi dans ce que vous mettez dans ces différents endroits. Nous devons améliorer les cartes des inondations. Même si vous les mettez toutes à jour, il faut les actualiser. Cela fait également partie du processus. La carte des inondations représente un défi plus important que les cartes de la plupart des autres risques.

Bruce Fanjoy: Merci.

Monsieur Feltmate, vous avez évoqué le rapport entre les mesures visant à atténuer les phénomènes météorologiques extrêmes, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et les mesures d'adaptation. Je crois que le rapport que vous avez mentionné était de 26:1, c'est-à-dire l'atténuation par rapport à l'adaptation.

Je pense qu'il serait intéressant de savoir, du point de vue des politiques publiques, quel serait un bon rapport ou, du moins, une bonne fourchette pour cela. Le secteur des assurances ou le milieu de l'adaptation ont-ils mené des études sur ce que devrait être ce rapport?

Blair Feltmate: En parlant d'étude, je ne suis pas sûr qu'il s'agisse d'une étude, mais si l'on prend le Bureau d'assurance du Canada, par exemple, celui-ci penchait plutôt vers un rapport de 50:50. Je ne suis pas sûr que ce choix reposait sur un algorithme rigoureux plutôt que sur une intuition. Ce qu'on disait, c'est que ce n'était certainement pas 24:1. Je pense que c'est probablement très proche de 50:50, et bien des gens seraient d'accord.

• (1205)

Bruce Fanjoy: Très bien, je vous remercie.

Je crois que c'est vous, monsieur Feltmate, qui avez présenté le graphique de l'augmentation du taux des pertes assurées au fil des ans.

Ma première question est la suivante: ces chiffres étaient-ils corrigés de l'inflation?

Blair Feltmate: Eh bien, ils sont corrigés en fonction de l'inflation et de l'accumulation de richesse par habitant. Autrement dit, si vous assuriez deux fois plus de maisons aujourd'hui qu'il y a 10 ans, vous supposeriez que l'assurance serait deux fois plus élevée. Cela a été pris en compte.

Horizontalement, vous compariez des pommes avec des pommes.

Bruce Fanjoy: D'accord. C'est bien.

On voyait une courbe qui devenait de plus en plus raide. Il est difficile d'imaginer une crise plus existentielle pour le secteur de

l'assurance que le changement climatique non atténué. Dans quelle mesure le secteur de l'assurance est-il préparé à cette courbe de plus en plus raide?

Blair Feltmate: Je ne parle pas au nom du secteur de l'assurance, mais dans l'ensemble, on dénombre environ 160 compagnies d'assurance de biens et de risques divers au Canada, ou dans cet ordre de grandeur. Je dirais que certaines sont très bien préparées. Ce sont généralement les plus grandes qui sont les mieux préparées, mais on observe de grandes disparités au sein du système.

Bruce Fanjoy: Qu'en est-il des différents ordres de gouvernement? Vous avez mentionné que les administrations municipales et le secteur de l'assurance collaborent assez bien. J'ai remarqué que vous ne parliez pas des provinces et du gouvernement fédéral.

Quelle est l'ampleur de l'écart? Que souhaiteriez-vous voir?

Blair Feltmate: De mon point de vue, j'ai passé beaucoup de temps avec des maires et des conseillers municipaux à travers le pays. Je dirais que, lorsque vous leur montrez ce qu'ils doivent faire et les mesures qu'ils doivent prendre localement pour aider leurs administrés à éviter que leur sous-sol ne soit inondé ou que leur maison ne brûle, environ neuf maires sur dix, comprennent immédiatement, en cinq ou dix minutes. Ils veulent mobiliser les efforts pour atténuer les risques.

Au Canada, l'adaptation progresse à l'échelle municipale.

Ellis Ross (vice-président): À tous nos témoins, merci beaucoup pour votre témoignage. Merci beaucoup pour tout. Ce fut très instructif.

Nous suspendons la séance pour donner à notre personnel le temps de faire entrer notre prochain groupe de témoins pour la deuxième partie.

• (1207)

(Pause)

• (1214)

• (1210)

[Français]

Le président: Nous reprenons la séance.

Le Comité poursuit son étude concernant la protection des résidents canadiens contre les phénomènes météorologiques extrêmes.

[Traduction]

Cet après-midi, nous rencontrons les témoins suivants: à titre individuel, Craig Stewart, auteur; de la Corporation de la ville de Markham, Robert Muir, directeur, Gestion des eaux pluviales et services environnementaux. De Wawanesa Mutual, nous accueillons David Leibl, vice-président, Durabilité et affaires générales; et Mitchell McEwen, directeur, Durabilité et résilience climatique. Bienvenue à vous tous.

• (1215)

[Français]

Chaque témoin disposera de cinq minutes pour faire son allocution. Je lui montrerai un carton lorsqu'il lui restera une minute et, quand son temps de parole sera écoulé, je lui montrerai l'endos du carton pour l'inviter à terminer sa phrase pour que je puisse prendre la parole.

[Traduction]

Nous commençons par Craig Stewart. Vous disposez de cinq minutes.

Craig Stewart (auteur, à titre personnel): Bonjour. Merci, monsieur le président et distingués membres du Comité, de m'offrir l'occasion de vous parler dans le cadre de votre étude sur la protection des résidents canadiens contre les phénomènes météorologiques extrêmes.

Au cours de la dernière décennie, j'ai travaillé en étroite collaboration avec plusieurs de vos autres témoins, menant des activités de défense des intérêts du secteur de l'assurance de dommages en matière de résilience aux catastrophes. À ce titre, j'ai fondé une coalition nationale de défense des intérêts appelée Un Canada résistant au climat, coprésidé le Comité consultatif sur la résilience aux catastrophes pour la première stratégie nationale d'adaptation du Canada et coprésidé le Comité consultatif national sur l'assurance contre les inondations. J'ai maintenant quitté le BAC et je m'exprime uniquement à titre d'expert individuel. Mes opinions n'engagent que moi.

Il y a 71 ans, le 15 octobre 1954, le Canada a connu la pire catastrophe naturelle de son histoire moderne, lorsque l'ouragan Hazel a balayé le Sud de l'Ontario, faisant 81 victimes. L'administration régionale du Grand Toronto venait d'être formée cette année-là et, en collaboration avec le gouvernement provincial de Leslie Frost et le gouvernement fédéral de Louis St-Laurent, elle a pris des mesures rapides pour que les Ontariens et les Canadiens soient mieux préparés aux ouragans.

St-Laurent et Frost, l'un libéral et l'autre conservateur, ont collaboré pour nommer une commission royale. Sur la base des conclusions de cette commission, la Toronto and Region Conservation Authority a été créée, en moins de trois ans, pour superviser la gestion et le contrôle des inondations dans neuf bassins versants; le bureau météorologique fédéral a été doté de ressources supplémentaires pour améliorer les prévisions et les alertes en cas d'inondations lors d'événements météorologiques violents; et, surtout, la Loi sur les offices de protection de la nature de l'Ontario a été modifiée pour permettre aux autorités d'acquérir des terrains et de réglementer l'aménagement des plaines inondables, ouvrant ainsi la voie à la création de la ceinture verte. Aujourd'hui, les habitants de Toronto sont plus en sécurité et les pertes dues aux inondations sont moins importantes en Ontario grâce à la collaboration étroite entre les gouvernements Frost et St-Laurent par suite de l'ouragan Hazel, tout cela à partir d'un seul événement.

Pour en venir au présent, dans nos préparatifs de la stratégie nationale d'adaptation, les experts canadiens ont cerné trois facteurs de risque liés aux phénomènes météorologiques extrêmes: les dangers, l'exposition et la vulnérabilité.

Le premier facteur est le danger lui-même, à savoir l'inondation, le vent, la grêle ou l'incendie de forêt, et il dépend généralement de la géographie. Par exemple, si vous vivez dans une forêt sèche de conifères, vous pouvez être exposé au risque d'incendie de forêt, ou si vous vivez dans une vallée au bord d'une rivière, vous pouvez être exposé au risque d'inondation. Cependant, cela ne détermine pas votre sort.

Le deuxième facteur concerne l'exposition à ce danger. Si votre maison est construite avec des matériaux résistants au feu dans une collectivité Intelli-feu, votre exposition aux feux de forêt peut être réduite. Les investissements massifs réalisés dans le canal de déri-

vation de la rivière Rouge dans les années 1960 ont réduit l'exposition aux inondations pour la majeure partie de la ville de Winnipeg.

Le troisième facteur concerne la vulnérabilité personnelle. Deux voisins confrontés au même danger et au même degré d'exposition peuvent connaître des conséquences très différentes, en fonction de leur situation financière ou de leur état de santé. Si l'un d'eux souffre, par exemple, d'une maladie pulmonaire obstructive chronique, il est plus vulnérable et sa santé peut être beaucoup plus gravement affectée par la chaleur extrême ou la fumée des feux de forêt que celle de son voisin. Si l'un d'eux est mieux protégé par sa police d'assurance ou dispose d'économies suffisantes, il peut être moins vulnérable financièrement et mieux à même de se remettre financièrement des pertes causées par les conditions météorologiques extrêmes que l'autre. Par conséquent, une voie financièrement viable pour protéger les résidents canadiens contre les conditions météorologiques extrêmes devrait inclure des mesures visant à réduire à la fois l'exposition des ménages et la vulnérabilité personnelle.

L'exposition des ménages peut être réduite grâce à certaines des mesures que vous avez déjà entendues: rénover les maisons pour les rendre plus résistantes au climat, construire de nouvelles maisons selon des normes de résilience plus élevées, mettre en place des infrastructures défensives et veiller à sensibiliser les populations aux risques d'incendie. La vulnérabilité personnelle peut être réduite en veillant à identifier les populations vulnérables avant les épisodes de chaleur extrême et de fumée de feux de forêt et en leur fournissant le soutien nécessaire. La vulnérabilité financière peut être atténuée en veillant à ce que des programmes d'assurance publique soient en place lorsque l'assurance privée n'est plus disponible, à commencer par les inondations à haut risque.

Enfin, la collaboration entre les différents ordres de gouvernement a été trop faible, au-delà des programmes. L'élaboration de la stratégie nationale d'adaptation n'a pas mobilisé d'autres ordres de gouvernement de manière utile. Des discussions sur la préparation aux catastrophes ont lieu régulièrement à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale, notamment entre les hauts fonctionnaires responsables de la gestion des urgences, mais nous devons renforcer cette base. Dans le passé, les politiciens ont collaboré de manière urgente entre les différents ordres de gouvernement et les différents partis politiques. Tout ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'une volonté politique suffisante.

● (1220)

Le président: Merci, monsieur Stewart.

Monsieur Muir, la parole est à vous pour cinq minutes.

Robert Muir (gestionnaire, Gestion des eaux pluviales, Services environnementaux, Corporation de la ville de Markham): Merci.

Bonjour, et merci de me donner l'occasion d'appuyer les travaux du Comité et de m'exprimer sur l'important sujet des dommages causés par les phénomènes météorologiques extrêmes.

Je m'appelle Robert Muir. Je suis ingénieur professionnel et j'exerce partout au pays depuis 35 ans. Je suis spécialisé dans la gestion du risque d'inondation et des eaux pluviales dans les systèmes naturels et urbains. Je suis actuellement gestionnaire des eaux pluviales à la Ville de Markham, où nous avons élaboré un programme de contrôle des inondations à long terme, d'un montant de 386 millions de dollars, afin de réduire les risques d'inondation. Ce programme, qui en est maintenant à sa douzième année de construction, réduit le risque de refoulement des eaux d'égout et d'inondations terrestres et fluviales grâce à des moyens éprouvés et rentables.

Avant d'entrer en fonction à la Ville, j'étais associé chez Dillon Consulting Limited, où j'étais le responsable national des ressources en eau. Mon travail consistait notamment à élaborer et à examiner des plans directeurs à l'échelle de la ville afin de réduire les risques dans des municipalités telles que Stratford et Windsor, en Ontario.

À Markham et dans le secteur privé, j'ai participé activement à l'élaboration de lignes directrices en matière de gestion des inondations, notamment les lignes directrices fédérales de Ressources naturelles Canada sur l'identification des risques d'inondation et l'établissement des priorités; la norme du Groupe CSA, CSA W210:21, *Établissement de priorités pour les risques d'inondation dans les communautés existantes*; et les lignes directrices sur l'analyse coûts-avantages du Conseil national de recherches, dont le titre complet est *Lignes directrices sur la réalisation d'une analyse exhaustive des coûts, des avantages et des incertitudes entourant l'infrastructure d'écoulement des eaux pluviales et de lutte contre les inondations dans le contexte des changements climatiques*.

Je voudrais m'appuyer sur ces lignes directrices du Conseil national de recherches du Canada, le CNRC, pour formuler des observations sur la motion du 6 octobre présentée par le Comité. En ce qui concerne les pertes économiques, la motion stipule « que [...] les pertes assurées ne représentent pas à elles seules de manière adéquate [...] les pertes économiques [...] ». Les données fournies par Munich Re et présentées dans les lignes directrices du CNRC appuient cette affirmation. Plus précisément, on a estimé que les pertes non assurées prévues constituent plus de 90 % des pertes assurées déclarées.

Afin de trouver une voie financièrement viable pour protéger les Canadiens, le gouvernement fédéral a déjà pris des mesures importantes pour réduire les coûts et les risques. Une de ces mesures consiste à soutenir des lignes directrices pour le classement des risques par priorité afin d'orienter ses partenaires dans la détermination des projets valables. Une autre mesure consiste à octroyer des subventions, comme le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, le FAAC, de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada, qui finance 40 % des coûts de conception et de construction des projets.

À Markham, cinq projets de modernisation des égouts ont été réalisés grâce à une généreuse subvention du FAAC, et d'autres projets, notamment la réhabilitation des plaines inondables naturalisées, sont en cours.

À mon avis, le programme du FAAC constitue un modèle solide pour les efforts de réduction des risques financièrement viables, car il exige un rapport coûts-avantages minimum de 2:1 pour être approuvé. Il s'agissait d'une exigence unique pour le financement des infrastructures au Canada. Un examen de plus de 20 projets approuvés par le FAAC dans nos lignes directrices du CNRC a montré des

ratios compris entre 5,5 et 17 pour 1, ce qui démontre la grande rentabilité des projets approuvés.

À l'avenir, un financement supplémentaire semblable au FAAC pourra continuer à réduire les risques de manière rentable dans tout le Canada. Quel est le montant du financement? Je suis heureux de vous le dire, car les lignes directrices du CNRC comprenaient une étude de cas pour répondre à cette question précise. Nous avons estimé que les dépenses nationales pour les projets d'infrastructure sur 10 ans qui pourraient être justifiées par des avantages en matière de réduction des dommages s'élevaient à 28 milliards de dollars. Cela se compare aux 9,5 milliards de dollars de dépenses de projet que les subventions du programme le FAAC, d'un montant de 3,8 milliards de dollars, pourraient soutenir aujourd'hui.

En conclusion, des dépenses trois fois plus importantes peuvent être justifiées, même avec les conditions météorologiques extrêmes et les dommages antérieurs à 2024. L'augmentation des risques météorologiques et des dommages ne ferait qu'accroître les avantages des dépenses de projet.

Pour conclure, je serai heureux de vous soumettre un mémoire sur ce qui précède, comprenant quelques recommandations supplémentaires sur le suivi des pertes afin d'aider à évaluer l'efficacité de la réduction des risques au fil du temps.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Muir.

La parole est à vous, monsieur Leibl, pour cinq minutes.

● (1225)

David Leibl (vice-président, Durabilité et affaires générales, Wawanesa Mutual): Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je suis très heureux d'être ici au nom de Wawanesa Insurance pour participer à cette importante conversation.

Wawanesa est un assureur national. Nous assurons un peu moins de deux millions de Canadiens dans tout le Canada. Nous sommes un assureur mutuel, ce qui signifie que nous appartenons aux Canadiens que nous avons le privilège de protéger.

Nous exerçons nos activités depuis environ 130 ans. C'est une période très longue, mais au cours de laquelle le genre de conditions météorologiques extrêmes que nous voyons aujourd'hui et leurs répercussions sur les collectivités que nous avons la chance de servir sont sans précédent.

Si vous étiez au centre-ville de Winnipeg cet été, où se trouve notre siège social, vous auriez été aux premières loges pour assister à un événement jamais vu auparavant, du moins dans cette région du Canada. Notre siège social se trouve juste à côté du centre des congrès de Winnipeg, qui, cet été, n'a pas accueilli de délégués à une conférence, mais des personnes évacuées en raison des incendies de forêt, tout comme les hôtels de Winnipeg. Nous avons été aux premières loges pour observer les difficultés et les perturbations humaines très importantes causées par le déplacement de personnes de leurs collectivités.

En tant qu'assurance mutuelle, nous nous efforçons, comme d'autres assureurs, de contribuer à la solution. Au cours des trois dernières années seulement, nous avons engagé plus de 5 millions de dollars en faveur des personnes et des organisations qui sont en première ligne face au changement climatique. Ce comité a entendu parler du déficit en dépenses d'adaptation, et c'est là que nous affectons une part importante de nos fonds.

Cependant, nous avons, bien sûr, besoin d'une approche à l'échelle de la société; le Comité l'a entendu à plusieurs reprises aujourd'hui, et il existe de nombreux leviers que seul le gouvernement peut actionner.

Je vais partager mon temps de parole avec mon collègue, Mitch McEwen. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Merci.

Mitchell McEwen (directeur, Durabilité et résilience climatique et de l'impact communautaire, Wawanesa Mutual): Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité.

Les conditions météorologiques extrêmes ne sont plus une projection future, mais une réalité actuelle. La protection des Canadiens nécessite désormais une approche plus proactive et collaborative entre le gouvernement, l'industrie et les collectivités.

L'assurance est, essentiellement, la promesse d'être là lorsque les gens ont le plus besoin de nous. La fréquence et la gravité croissantes des conditions météorologiques extrêmes liées au changement climatique menacent cette promesse, et l'industrie ne peut y remédier seule. La solution consiste avant tout à réduire les pertes et à rendre la reprise plus rapide et plus prévisible pour les Canadiens.

Nous recommandons trois domaines prioritaires.

Le premier est la construction d'infrastructures et de logements adaptés au climat. Le Canada a besoin de normes de bâtiment modernisées, d'une planification de l'utilisation du territoire et de normes nationales explicites de résilience. Les investissements fédéraux devraient se concentrer sur les collectivités les plus exposées et aider les municipalités à moderniser les infrastructures qui assurent la sécurité des personnes.

Le deuxième domaine prioritaire consiste à renforcer la reprise après sinistre. Les Canadiens vivant dans les zones les plus exposées ont besoin d'une protection financière prévisible après des événements d'envergure, notamment un programme national d'assurance contre les inondations et un filet de sécurité fédéral en cas de tremblement de terre. La reprise dépend également de la capacité des administrations locales à gérer les efforts prolongés de reconstruction et de réinstallation.

Le troisième domaine prioritaire consiste à aider les Canadiens à prendre des mesures concrètes. Les propriétaires veulent réduire leurs risques, mais manquent souvent de conseils clairs. Le Canada a besoin de normes cohérentes et d'incitations accessibles pour les mesures de résilience éprouvées, telles que les matériaux résistants au feu et les toits résistants au vent et à la grêle.

Wawanesa investit déjà dans la résilience communautaire, notamment en parrainant l'exposition sur la résilience de l'Institut de prévention des sinistres catastrophiques à Winnipeg et en accordant 35 subventions pour la prévention des incendies de forêt dans tout le Canada depuis 2022.

Ni le gouvernement ni le secteur privé ne peuvent résoudre seuls les problèmes liés au changement climatique. Le gouvernement apporte l'échelle et les infrastructures publiques, tandis que les assureurs apportent leur expertise en matière de risques et leur expérience sur le terrain. Les partenariats nous permettent de passer de la réaction à la prévention face aux catastrophes, et constituent le moyen le plus efficace de protéger des vies, de réduire les pertes et de maintenir une couverture d'assurance accessible et abordable pour les Canadiens.

Pour conclure, Wawanesa s'engage à collaborer avec le gouvernement et ses partenaires du secteur afin de concrétiser ces solutions.

Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs. Nous serons heureux de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup.

Nous commencerons par M. Lloyd, qui disposera de six minutes.

Dane Lloyd: Merci.

Merci aux témoins.

Monsieur Stewart, connaissez-vous le rapport intitulé *S'adapter à la hausse des risques d'inondation*? Je l'ai trouvé très intéressant. Ce rapport estime, d'après les chiffres de 2020, que le risque annuel d'inondation s'élève à environ 3 milliards de dollars, et que 34 % de ce risque concerne 1 % de l'ensemble des propriétés.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet?

Craig Stewart: Oui. Le rapport dit essentiellement que les 10 % les plus exposés représentent environ 90 % du risque.

L'exposition financière aux inondations est fortement concentrée chez les 10 % des Canadiens qui, à l'heure actuelle, ne peuvent pas obtenir une assurance contre les inondations adéquate.

Dane Lloyd: J'ai été assez surpris d'apprendre que plus de 1 milliard de dollars sont actuellement consacrés à seulement 1 % des propriétés.

Je commence à me demander s'il existe une police d'assurance capable d'atténuer les risques, alors que 1 % des propriétés sont exposées à 34 % des risques. Selon vous, quelles autres options le gouvernement devrait-il envisager et mettre en œuvre avec les collectivités pour atténuer ce risque?

● (1230)

Craig Stewart: Comme vous l'avez entendu, les investissements dans les infrastructures, comme se concentrer... Si un autre programme du FAAC devait être financé, concentrer ces dépenses d'infrastructure sur ce 1 %, sur ceux qui sont les plus exposés, permettrait d'obtenir le meilleur rendement sur l'investissement. Les assureurs continuent de jouer un rôle dans le domaine des inondations en assurant les 90 % où le risque est imprévisible. Nous faisons face à des précipitations importantes, comme celles qui se sont produites l'été dernier dans le sud de l'Ontario et du Québec et celles qui se sont produites en 2023 en Nouvelle-Écosse. C'étaient des événements imprévisibles qui ont causé des pertes importantes, de l'ordre de plusieurs milliards de dollars, mais...

Dane Lloyd: Merci.

J'ai visité Grand Forks cet été. La ville a été touchée par une importante inondation il y a plusieurs années. Elle a reçu des fonds du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, mais elle a dû racheter tout un quartier, car, même avec 100 millions de dollars supplémentaires, il était impossible de le protéger. Les gens disaient que c'était un gros problème, parce que, après cette inondation, la valeur des propriétés avait chuté de deux tiers. Il s'agit du gagne-pain des gens, alors ils ont dû agir et convenir de verser aux gens une somme proche de la valeur de leur propriété avant l'inondation. Il s'agissait principalement de personnes à faible revenu et à revenu fixe.

Existe-t-il une politique qui dit que nous devrions peut-être déplacer les gens hors de leurs collectivités? Est-ce la solution la plus rentable?

Craig Stewart: C'est la décision la plus coûteuse et la plus difficile à prendre. Elle a été prise à High River, en Alberta. Elle a été prise le long de la rivière Bow à Calgary. Elle a été prise de l'autre côté de la rivière, ici, à Gatineau.

Dane Lloyd: Vous dites que c'est la plus coûteuse, mais, dans le cas présent, ils ont jugé que c'était moins coûteux que d'atténuer les risques, donc ce n'est pas toujours la plus coûteuse, n'est-ce pas?

Craig Stewart: C'est la solution la plus difficile sur le plan politique, car elle perturbe la vie des gens, qui ne veulent pas nécessairement déménager. À Calgary, où l'offre a été faite — c'était volontaire — le long de la partie Elbow Park de Calgary, je pense qu'environ un ménage sur trois a décidé de déménager, et cela juste après avoir été inondé. Les autres ont choisi de rester.

Dane Lloyd: Je vais m'adresser à nos amis assureurs ici présents.

Si un programme national d'assurance contre les inondations devait être mis en place, le rapport que je citais dit qu'une adhésion obligatoire serait probablement le meilleur moyen de garantir la couverture la plus large possible. Cependant, on m'a dit que le fait que le gouvernement fédéral rende l'adhésion obligatoire empiétait sur les responsabilités provinciales. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

David Leibl: Je pense que cela souligne la nécessité d'un dialogue mené à l'échelle nationale. En effet, les difficultés rencontrées jusqu'à présent dans la mise en œuvre sont en partie liées aux compétences et aux responsabilités intergouvernementales. Une discussion menée par le gouvernement fédéral est indispensable. Il faut que toutes les parties prenantes se réunissent autour de la table pour continuer à chercher la meilleure forme de mise en œuvre.

En tant qu'assureurs, c'est certainement quelque chose que nous préconisons depuis très longtemps. Mon collègue Craig Stewart, dans le cadre de ses anciennes fonctions au Bureau d'assurance du Canada, dirigeait cette discussion. La position que nous avons adoptée en tant qu'assureurs — et que d'autres ont également adoptée, je pense — est que nous travaillerons avec le gouvernement pour établir le cadre approprié pour les Canadiens.

Dane Lloyd: Pouvez-vous toutefois confirmer qu'il existe un problème provincial concernant l'adhésion obligatoire? S'agit-il d'une responsabilité provinciale?

David Leibl: Je ne peux pas me prononcer sur ce sujet en particulier.

Dane Lloyd: D'accord. Je vais passer à ma dernière minute et demie de questions.

Je sais qu'il s'agit d'une étude sur les catastrophes liées au climat, mais on m'a dit que le plus grand risque de catastrophe pour le Canada était un tremblement de terre sur la côte ouest, et que ce n'était pas nécessairement un risque lié au climat.

Monsieur Stewart, pourriez-vous nous donner plus de détails? Vous savez, ce n'est pas un scénario improbable. Sommes-nous, en tant que pays, prêts à y faire face? Si ce n'est pas le cas, que devons-nous commencer à faire dès maintenant pour nous préparer?

Craig Stewart: C'est la question qui préoccupe le plus les dirigeants des compagnies d'assurances: la possibilité d'un séisme de subduction dans la zone de Cascadia. Après le séisme de 2011, qui s'est produit au large des côtes du Japon et dont la magnitude de 9,0 dépassait de loin toutes les prévisions, une analyse a été réalisée à l'échelle mondiale pour déterminer où d'autres séismes de cette ampleur pourraient se produire. Malheureusement, la zone extracôtière de la Colombie-Britannique fait partie de ces zones. Il est difficile d'en imaginer l'ampleur. En substance, le plateau continental s'affaîsserait d'environ deux mètres, ce qui entraînerait l'inondation de Delta, en Colombie-Britannique. En gros, l'océan envahirait la région.

Selon un ancien surintendant du Bureau du surintendant des institutions financières, c'est un événement qui va se produire; nous ne savons tout simplement pas quand.

Dane Lloyd: Cela pourrait-il se produire très bientôt?

Craig Stewart: Cela pourrait se produire bientôt. Le dernier séisme important... Ces séismes surviennent environ une fois tous les 500 ans. Le dernier remonte à 300 ans.

C'est l'événement qui nous préoccupe le plus.

• (1235)

Le président: Merci beaucoup.

Madame Miedema, la parole est à vous pendant six minutes.

Shannon Miedema: Je connais très bien la difficulté de négocier un programme de rachat pour le compte d'une ville, avec son homologue provincial, en utilisant les fonds fédéraux disponibles. C'est une question difficile, et il n'y a peut-être pas de bonne réponse.

Avez-vous des propositions quant à ce que le gouvernement fédéral pourrait faire, outre jouer un rôle de facilitateur ou peut-être mettre en place une stratégie sans mordant, pour aider la mise en place de programmes de rachat pour les maisons et les quartiers très exposés?

En Nouvelle-Écosse, il y en a un le long du bassin de Bedford. Dans cette zone, les sous-sols sont régulièrement inondés. Nous espérons que la province favoriserait un programme de rachat dans le cadre duquel la ville aurait racheté les terrains pour en faire un parc ou un espace public en utilisant les fonds fédéraux disponibles, mais elle n'a pas voulu le faire.

Auriez-vous des recommandations sur la voie à suivre dans ce genre de situation, entre le marteau et l'enclume?

Monsieur Stewart, voulez-vous commencer?

Craig Stewart: C'est une question très difficile. Sécurité publique Canada l'a minutieusement examinée lors de la rédaction de ce rapport. Il y a de bons exemples partout au pays. Le meilleur exemple est celui de la province de Québec, qui a mis en place un programme de rachat. Malheureusement, le prix de rachat était en moyenne de 200 000 \$, ce qui était trop bas pour inciter les gens à l'accepter.

Sécurité publique Canada a conclu que le meilleur moment pour le faire serait après un événement. Plutôt que de reconstruire, c'est à ce moment-là qu'il faut essayer d'offrir de l'argent aux gens, afin qu'ils ne reconstruisent pas dans une zone à risque.

Il est difficile de convaincre les gens de partir, à moins de rendre le programme de rachat obligatoire, ce qui est parfois très difficile sur le plan politique.

Il existe de nombreuses expériences intéressantes partout au pays avec ces programmes de rachat dont vous pouvez tirer des enseignements. High River, en Alberta, est probablement celui qui est considéré comme le plus réussi.

Il serait au moins souhaitable de mettre en place un cadre. Les discussions des Cadres supérieurs responsables de la gestion des urgences, les CSRGU, avec les provinces sur ce sujet sont déjà bien avancées. Ils en ont débattu; ce n'est pas nouveau, il y a donc une base sur laquelle prendre appui.

Shannon Miedema: J'ai une question pour les représentants de Wawanesa. Au cours de la première heure, nous avons entendu parler de la dépréciation des maisons et des propriétés en raison des risques.

En fait, je pensais qu'Intact avait réalisé une étude montrant que la perception de la dépréciation des propriétés était plus forte que la réalité. Quelqu'un dispose-t-il d'études ou de chiffres actualisés à ce sujet? Si elles sont situées dans une zone inondable ou sujette aux incendies, leur valeur diminue-t-elle réellement?

Mitchell McEwen: Nous encourageons le gouvernement à continuer de travailler à l'amélioration des données sur les risques, afin que les Canadiens comprennent les risques auxquels ils sont exposés. Dans cette optique, nous l'encourageons également à mettre l'accent sur la réduction des risques par opposition à leur transfert, mais nous ne disposons pas de statistiques à ce sujet pour le moment.

Shannon Miedema: Quelqu'un d'autre souhaite-t-il faire une observation à ce sujet?

Craig Stewart: Il existe des travaux sur ce sujet au sud de la frontière. On constate qu'immédiatement après un événement, une dépréciation se produit, mais les gens ont tendance à penser que cela ne leur arrivera pas et à être optimistes. C'est pourquoi les gens continuent d'acheter des maisons à Miami Beach, qui sera sous les eaux dans 20 à 30 ans. C'est aussi pourquoi les gens continuent d'acheter des maisons dans des zones à haut risque sismique.

L'exemple le plus flagrant au Canada est celui de la ville d'Edmonton, qui a publié des cartes des zones inondables. On craignait fortement une dépréciation des maisons dans les zones à haut risque indiquées sur ces cartes. Cela ne s'est pas produit dans la mesure où le conseil municipal d'Edmonton s'y attendait.

Une dépréciation peut se produire immédiatement après un événement, mais les gens ont la mémoire courte. C'est la meilleure façon de le formuler.

Shannon Miedema: Monsieur Muir, avez-vous des observations à ce sujet?

Je sais que vous avez également participé à un recours collectif pour Oakville. Avez-vous des observations à faire sur les interactions entre les municipalités et le gouvernement fédéral, la valeur des propriétés et les poursuites judiciaires, dans le temps qui me reste?

Robert Muir: Oui, je pourrais faire des observations sur la manière de sortir les propriétés inondables de la plaine inondable. Le programme du Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes, ou FAAC, comprenait effectivement un financement pour l'achat de propriétés. Dans la zone marécageuse naturalisée que nous aménageons actuellement à Markham, l'achat du terrain a été financé par le FAAC. Nous avons pu démontrer un rapport coûts-avantages positif et même acheter ces propriétés à leur valeur marchande.

En ce qui concerne les impacts de l'aménagement sur les bassins hydrographiques, comme dans le cas d'Oakville, je pense qu'il est important d'avoir des gestionnaires de bassins hydrographiques et des autorités de conservation solides qui analysent les effets cumulatifs de l'aménagement afin d'éviter d'augmenter les risques existants.

● (1240)

Shannon Miedema: Merci beaucoup.

[Français]

Le président: Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Monsieur Stewart, avez-vous des chiffres sur l'augmentation du coût des assurances pour les propriétaires au cours des dernières années? Voit-on une tendance qui indique qu'elles coûtent de plus en plus cher?

[Traduction]

Craig Stewart: La meilleure source de données à ce sujet est l'indice des prix à la consommation. Statistique Canada dispose d'une composante de l'indice du logement qui se concentre sur l'assurance immobilière et hypothécaire. Si l'on examine les 22 dernières années, depuis que l'indice des prix à la consommation a été introduit et surveillé, les deux composantes de l'indice du logement qui ont le plus augmenté sont le mazout et l'assurance immobilière. Je crois que le chiffre a augmenté d'environ 370 % au cours de cette période. Oui, nous avons les chiffres et nous pouvons les suivre à l'échelle provinciale.

[Français]

Patrick Bonin: Une portion de cette augmentation du coût des assurances peut-elle être attribuée directement au coût des événements météorologiques extrêmes?

[Traduction]

Craig Stewart: Absolument. L'inflation, le coût des matériaux de remplacement, comme le bois d'œuvre, et le coût de la main-d'œuvre sont tous des facteurs qui entrent en ligne de compte. En fin de compte, les assureurs évaluent les risques, et ceux-ci ont considérablement augmenté dans tout le Canada, en particulier depuis 2009. Cela a été un facteur déterminant. Je sais que mes collègues que vous avez entendus ce matin, Blair Feltmate et Paul Kovacs, ont fait un travail considérable pour évaluer précisément cela.

[Français]

Patrick Bonin: J'aimerais que vous fournissiez des documents au Comité à ce sujet, pour que nous puissions voir les coûts plus précisément.

Par ailleurs, a-t-on des chiffres concernant l'augmentation du coût des assurances pour les agriculteurs, s'il y en a une, en lien avec les événements météorologiques extrêmes?

[Traduction]

Craig Stewart: Je soupçonne que nous avons des chiffres, mais l'assurance-récolte est gérée dans le cadre d'un programme fédéral. Ils ont probablement ces chiffres. Le secteur de l'assurance des biens et des risques divers ne dispose pas de ces chiffres.

[Français]

Patrick Bonin: D'accord.

Monsieur Leibl, vous faites un lien entre les changements climatiques et l'augmentation des risques et du coût des assurances, n'est-ce pas?

[Traduction]

David Leibl: Oui.

[Français]

Patrick Bonin: Vous faites aussi un lien entre les changements climatiques et les émissions de gaz à effet de serre liées aux énergies fossiles, j'imagine.

[Traduction]

David Leibl: C'est exact, mais, quelle que soit la cause que vous attribuez à ce phénomène, il y a une tendance à la hausse manifeste de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques, ce qui entraîne une augmentation du coût des assurances et des demandes de règlement.

[Français]

Patrick Bonin: On nous dit souvent que les assureurs assurent, par exemple, de nouveaux projets d'énergie fossile. Trouvez-vous incohérent qu'ils fassent ça et qu'ils disent ensuite que les dommages causés par les changements climatiques leur coûtent plus cher?

[Traduction]

David Leibl: Je pense que c'est une question très pertinente. Je dirais que, en tant que compagnie d'assurances, nous voulons être des partenaires dans le financement de la transition. Nous sommes conscients du contexte mondial en matière d'énergie et des ambitions du Canada quant aux besoins énergétiques et à l'indépendance énergétique. En tant que compagnie d'assurances, nous devons en tenir compte.

Nous pensons qu'il y a de la place pour les deux. En tant qu'assureur individuel, nous allouons certainement une part croissante de nos actifs investis à ce que nous appelons des investissements d'impact. Sommes-nous toujours partenaires dans l'assurance du secteur de l'énergie? Oui, absolument. Je dirais que nous, et d'autres assureurs sommes en pleine évolution et conscients du contexte géopolitique plus large.

• (1245)

[Français]

Patrick Bonin: Par souci de cohérence, pensez-vous que les compagnies d'assurance devraient avoir des plans de transition alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris, par exemple?

[Traduction]

David Leibl: Une partie de cela nous est imposée. Les compagnies d'assurances sont réglementées à l'échelle fédérale par le Bureau du surintendant des institutions financières, ou BSIF, dont relèvent les assurances. Nous devons nous conformer au projet de loi et rendre compte de certaines questions précises liées aux risques climatiques, documenter l'impact de ces risques sur notre propre activité et sur celle de nos... sur les souscripteurs de police mutuelle, que nous appelons nos « membres », et atténuer les risques.

[Français]

Patrick Bonin: Je sais que ce n'est pas prescrit, mais pensez-vous que les compagnies d'assurance, par souci de cohérence et nonobstant ce que demande le gouvernement, devraient avoir un plan de transition aligné sur l'Accord de Paris?

[Traduction]

Mitchell McEwen: En tant qu'assureur, nous nous concentrons sur les risques physiques, comme les incendies de forêt, la grêle, les inondations et les vagues de chaleur, ce qui, bien sûr, oriente directement notre...

[Français]

Patrick Bonin: Excusez-moi, mais j'aimerais que vous répondiez par oui ou non: les compagnies devraient-elles avoir des plans de transition alignés sur l'Accord de Paris?

[Traduction]

Mitchell McEwen: Le Canada a besoin de systèmes de résilience et de rétablissement plus solides pour protéger la population contre les conditions météorologiques extrêmes.

[Français]

Patrick Bonin: Doivent-elles avoir des plans de transition, oui ou non?

[Traduction]

Mitchell McEwen: Selon notre organisme de réglementation, le BSIF, nous avons effectivement besoin d'un plan de transition.

[Français]

Le président: Merci.

[Traduction]

Y a-t-il une dernière observation?

David Leibl: Je vais répondre très brièvement, si vous me le permettez.

Aucun assureur au Canada n'est à l'abri de ces défis. Il s'agit d'une courbe en forme de crosse de hockey. L'an dernier a été notable... Nous avons tous entendu parler du chiffre de 9 milliards de dollars. Il est intéressant de noter que cette année, du moins du point de vue des pertes assurées, n'a pas été mauvaise, mais les difficultés humaines et les perturbations ont été profondes partout au pays. Tous les assureurs s'investissent dans ce domaine.

Chaque assureur en est à un stade différent de son parcours avec nos partenaires du Bureau d'assurance du Canada. Vous avez entendu du Paul Kovacs ce matin. Nous travaillons collectivement, mais je ne pense pas qu'il y ait actuellement un seul assureur au Canada qui n'a pas de plan, car cela a un impact considérable sur son avenir.

Merci beaucoup.

Le président: Monsieur Ross, la parole est à vous pour cinq minutes.

Ellis Ross: Merci, monsieur le président.

Un certain nombre d'entre nous ici sont de nouveaux députés, mais, dans ma vie antérieure, j'ai traité cette question en tant que député provincial en Colombie-Britannique, ainsi qu'en tant que conseiller en chef dans mon petit village natal en Colombie-Britannique. C'est M. Leibl ou M. McEwen qui l'a le mieux exprimé. Nous avons besoin d'une approche à l'échelle de la société.

Dans cette liste, nous parlons de la responsabilité particulière, de la santé, de la vulnérabilité et du zonage. Nous parlons de l'harmonisation provinciale entre tous les ministères, de l'exploitation minière et de la foresterie, et nous parlons de réinstallation. Nous parlons de la dépréciation des propriétés. Nous parlons du coût pour le contribuable, qu'il s'agisse d'un modèle qui a échoué aux États-Unis ou du programme issu des Accords d'aide financière en cas de catastrophe, ou AAFCC, au Canada, qui pourrait être compensé par ce dont nous débattons ici aujourd'hui.

Cependant, nous n'avons même pas commencé à aborder l'ensemble des questions qui doivent être traitées sous cette grande rubrique. Nous ne parlons pas, par exemple, de l'accord transfrontalier qui a causé les inondations à Abbotsford. Nous ne parlons pas des barrages et de leur rôle dans la gestion des inondations.

Ce n'est pas seulement ce que dit votre groupe de témoins. Le groupe qui vous a précédés a souligné que ce travail est déjà fait. Il a déjà fait l'objet de nombreux documents au cours des 10 dernières années. Tout ce dont nous avons besoin maintenant, c'est d'une action gouvernementale.

Je vais maintenant céder la parole à M. Leibl, je suppose, pour lui demander où le gouvernement pourrait déployer ses efforts pour lancer ce processus, qui couvre de nombreux secteurs différents.

David Leibl: Je vous remercie d'avoir présenté les arguments en faveur de l'investissement et du leadership du gouvernement dans ce domaine avec plus d'éloquence que je ne pourrais le faire. En tant que dirigeant ayant occupé d'autres fonctions avant de vous joindre à cette table ou à la Chambre, vous savez bien que ce sont souvent les petites municipalités et les dirigeants locaux qui sont en première ligne sur cette question. Ils sont les plus proches de leurs concitoyens. Ce sont eux qui constatent sur le terrain les répercussions sur les familles, souvent des personnes qu'ils connaissent, des membres de leur collectivité et leurs voisins. Ce sont également ces collectivités mêmes dont les dirigeants disposent du moins de ressources; les infrastructures font tout simplement défaut.

À mon avis, le Canada a la chance de pouvoir compter sur des ambassadeurs et des dirigeants locaux aussi solides dans les municipalités. Cela s'explique en partie par le fait qu'ils sont en première ligne sur cette question et qu'ils entendent les préoccupations de leurs concitoyens. Vous avez présenté un argumentaire clair en faveur de la nécessité d'une réponse nationale coordonnée.

À mon avis, certains aspects de cette question n'ont pas besoin d'être trop orchestrés. Ce que nous observons, du moins dans le secteur des assurances — et nous n'en sommes qu'au début, car la nature de la menace évolue très rapidement —, c'est que la résilience climatique ou la résilience aux conditions météorologiques extrêmes devient également un domaine quelque peu concurrentiel au sein du secteur des assurances. C'est très positif, et cela offre des possibilités d'innovation réelle.

Un gouvernement pourrait, par exemple, créer une sorte de fonds d'innovation qui inciterait les assureurs à investir davantage de leurs propres fonds, à condition qu'il y ait un partenariat avec le gouvernement. En ce sens, on pourrait peut-être optimiser les occasions public-privé sans devoir recourir au degré de coordination que vous avez décrit pour arriver à une véritable réponse nationale coordonnée.

Cependant, la tâche est très ardue. Nous devons accomplir ce travail, mais où se trouvent les occasions en cours de route? Nous avons besoin de celles-ci également. Les expériences de l'été dernier et des dernières années nous prouvent que le moment est venu d'agir et d'atténuer les effets. Les Canadiens en ont besoin.

• (1250)

Ellis Ross: Il a été dit que le modèle américain est défaillant, principalement parce qu'il dépasse le budget et ne couvre pas tous les coûts liés aux phénomènes météorologiques extrêmes. Le Canada a les Accords d'aide financière en cas de catastrophe, et nous parlons actuellement de la question de l'atténuation de ces coûts ou peut-être du renforcement des AAFCC. Toutefois, dans le cas présent, il s'agit d'un partenariat avec le secteur privé, à savoir le secteur des assurances.

Y a-t-il une voie à suivre qui est ouverte, transparente et responsable envers la population canadienne, montrant que nous allons atténuer ces coûts, y compris ce qui incite les propriétaires à bâtir dans des zones à haut risque?

David Leibl: À mon avis, ce partenariat est essentiel. Les Canadiens se tournent, à juste titre, vers leurs compagnies d'assurance pour se protéger, mais, lorsque les risques climatiques deviennent une quasi certitude, il ne s'agit plus d'un risque, mais plutôt d'un événement quasi certain. Le rôle des assureurs est très limité sur ce plan. Ce n'est pas ainsi que le système d'assurance a été conçu.

Pour que les Canadiens reçoivent une protection adéquate, il faut un partenariat entre les assureurs et le gouvernement. Nous avons commencé à nous engager sur cette voie. Nous sommes assurément très ouverts à cette idée, et je pense parler au nom du secteur lorsque je dis que nous sommes toujours prêts à nous manifester, car ces conversations sont essentielles.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Fanjoy, la parole est à vous pour cinq minutes.

Bruce Fanjoy: Merci à nos témoins.

Monsieur Leibl, je connais bien Wawanesa. Lorsque vous avez parlé des emplacements dans le centre-ville de Winnipeg, je me suis souvenu que j'y ai passé la majeure partie d'une décennie, tout près, sur Garry Street.

Je voudrais vous interroger sur les assurés ruraux, qui sont sans doute nombreux chez vous. Les habitants ruraux du Canada sont aux prises avec les mêmes problèmes liés au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Je suppose que leur expérience de la reprise après ces événements est différente de celle des habitants des villes. Pourriez-vous nous expliquer plus en détail la situation qui nous concerne du point de vue rural?

David Leibl: Nous assurons dans tout le Canada, mais nous avons de nombreux membres ruraux. Les défis dans les collectivités rurales sont assez prononcés, et souvent plus prononcés que ceux des centres urbains.

Dans les centres urbains, avec la grêle à Calgary et les inondations dans le sud de l'Ontario et le Québec l'année dernière, les dégâts ont été catastrophiques et considérables. Pour vous donner un ordre de grandeur, avec les pluies de l'année dernière dans le sud de l'Ontario et à Montréal, le volume des pertes assurées pour ces 48 heures de pluie seulement était à peu près équivalent à la moyenne des pertes assurées sur une année entière il y a une génération à peine. Telle est la réalité actuelle. C'est ainsi que se concentrent les dégâts.

Dans les zones rurales, cette concentration n'existe pas, mais il n'y a pas, non plus, le même niveau d'infrastructures. Là encore, nous travaillons en étroite collaboration avec les dirigeants locaux et nous investissons, dans le cadre de nos activités philanthropiques et communautaires, dans des organisations qui soutiennent les collectivités rurales, en particulier les agriculteurs, dans leurs efforts d'atténuation et de sensibilisation.

Les dirigeants locaux nous ont fait savoir que ce soutien leur était indispensable. Dans certaines de ces collectivités, les maires et les préfets peuvent, par exemple, occuper des fonctions à temps partiel. Les infrastructures font tout simplement défaut. Ce sont ces collectivités qui font souvent preuve d'un leadership exceptionnel. Les collectivités rurales sont tenaces et savent relever les défis, ce n'est pas nouveau, mais lorsque la menace évolue aussi rapidement, nous devons les soutenir.

Quand nous apprenons, comme cela a été le cas cet été, qu'une collectivité rurale prête des camions d'incendie à une autre, c'est formidable, mais existe-t-il une réponse fédérale coordonnée pour aider ces mêmes dirigeants locaux, afin que nous puissions les soutenir lorsqu'ils en ont besoin?

• (1255)

Bruce Fanjoy: Vous proposez aux assurés une couverture de « logement plus solide » et écologique. Je ne sais pas si cela est courant dans le domaine, mais j'aimerais vous donner l'occasion de nous en parler.

David Leibl: Je vous remercie de bien connaître certains de nos produits d'assurance.

Nous proposons actuellement deux couvertures facultatives dont le prix est fixé en fonction du recouvrement des coûts. L'objectif est de permettre au plus grand nombre possible de Canadiens, nos membres, de bénéficier de ces couvertures facultatives. Essentiellement, la clause « reconstruire en mieux » fonctionne de la manière suivante: si vous subissez un sinistre, dans le cadre du règlement de votre sinistre, sans frais supplémentaires pour vous en tant qu'assuré ou membre, nous pourrions appliquer une norme de résilience plus élevée. Si un événement important venait à se produire à nouveau, vous seriez mieux protégé.

De façon plus générale, au-delà de Wawanesa Insurance, le secteur de l'assurance fait l'objet d'une évolution nécessaire, passant du principe de la protection réactive à celui de la prévention. Il s'agit d'un changement qui nécessite une importante sensibilisation du public. À mon avis, il est tout à fait légitime pour les Canadiens de dire aujourd'hui: « Pourquoi devrais-je investir dans ces efforts de prévention? C'est vous qui êtes la compagnie d'assurance. Vous devriez être là pour moi. » Historiquement, cela a toujours été notre proposition de valeur, et cela l'est encore aujourd'hui. Nous sommes là pour tous nos membres qui subissent un sinistre. C'est la raison d'être de notre entreprise. En tant que mutuelle, nous prenons cette responsabilité très au sérieux.

Certes, l'adoption de ces produits pourrait être plus forte. Je ne pense pas que nous soyons les seuls assureurs à vivre cela. On constate actuellement que de plus en plus d'assureurs regroupent certaines de ces couvertures dans leurs conditions générales de base, c'est-à-dire dans leur gamme de produits de base. C'est quelque chose qui évolue très rapidement, mais, là encore, il y a un risque que les assureurs prennent des risques disproportionnés. Et cela se produit sans qu'il y ait eu un débat national plus large sur ces besoins.

Encore une fois, nous allons essayer de mettre notre main à la pâte, mais nous avons besoin que le gouvernement fédéral se joigne à nous.

Bruce Fanjoy: Merci.

Vous avez mentionné que l'adhésion pourrait être meilleure. Je pense que cela rejoint le point soulevé précédemment par M. Stewart, à savoir qu'il existe un sentiment répandu parmi les particuliers que, même si des catastrophes se produisent, elles ne les toucheront pas personnellement. Nous avons alors tendance, individuellement, à être plus réactifs que proactifs.

J'aimerais poser une question à tous les témoins.

Qu'avez-vous appris au sujet...?

Oh, ce sera pour le prochain tour de questions. Merci, monsieur le président.

[Français]

Le président: Monsieur Bonin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Merci, monsieur le président.

Comme on parle beaucoup d'eau et d'inondations, j'aimerais prendre quelques minutes pour proposer une motion que j'ai déjà déposée et présentée au sujet de la rédaction d'un rapport concernant l'étude que le Comité a entreprise sur l'eau douce lors de la 44^e législature. Je pense que mes collègues sont tous d'accord pour que nous adoptions rapidement cette motion, qui a été envoyée à tous et à toutes, ainsi qu'au greffier.

Voulez-vous que je la lise?

Le président: L'avez-vous déjà envoyée dans les deux langues?

Patrick Bonin: Oui, en effet. Je propose:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité entreprenne une étude sur les eaux douces sans recevoir de nouveaux témoignages, et que les témoignages et les documents recueillis par le Comité durant la première session de la 44^e législature au sujet de l'étude soient mis à la disposition des membres du Comité et pris en considération par le Comité durant la session en cours; que le Comité procède à la rédaction d'un projet de rapport.

• (1300)

[Traduction]

Le président: Monsieur St-Pierre.

[Français]

Eric St-Pierre: Pouvons-nous suspendre la séance deux minutes pour en discuter rapidement?

[Traduction]

Le président: Nous suspendons la séance.

• (1300)

(Pause)

• (1304)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Oui, madame Miedema.

Shannon Miedema: Merci, monsieur le président.

J'ai une question pour M. Bonin.

Vous demandez que les analystes rédigent le rapport sur l'étude relative à l'eau douce à partir de tous les témoignages de la première session de la 44^e législature, et vous ne recommandez pas que nous entendions de nouveaux témoins. Est-ce exact?

• (1305)

Patrick Bonin: C'est exact. Ensuite, nous examinerons le rapport, et nous pourrions en débattre plus tard si nous pensons vouloir faire autre chose, comme nous l'avons fait avec le rapport financier.

Shannon Miedema: Très bien. Merci.

Le président: Avant de passer à M. St-Pierre, je voudrais demander au Comité si nous voulons remercier les témoins. Avons-nous l'intention de reprendre les questions après le débat sur la motion?

Un député: Ils peuvent partir.

Le président: Très bien.

Je voudrais remercier les témoins de leur présence.

Vous pouvez maintenant vous retirer. Merci encore, et joyeuses fêtes!

[Français]

Monsieur St-Pierre, vous avez la parole.

Eric St-Pierre: Merci.

[Traduction]

Je constate que ce n'est pas mon collègue M. Leslie cette fois-ci.

Je salue simplement vos efforts précédents.

[Français]

Monsieur Bonin, votre intention est-elle que nous procédions comme nous l'avons fait pour l'étude sur la finance climatique? En janvier ou en février, nous aurions donc une analyse complète, nous prendrions une heure ou deux pour réviser le rapport et y apporter des changements, si nécessaire, puis le président le soumettrait à la Chambre. Est-ce votre intention?

Patrick Bonin: Dans un monde idéal, oui. Si, à la lecture du rapport, nous voulons avoir des discussions et faire autre chose, nous le pourrions, mais c'est effectivement ce que je propose.

[Traduction]

Le président: Monsieur Fanjoy.

Bruce Fanjoy: Je pense que, du moins parmi mes collègues, nous sommes heureux de passer au vote.

Le président: J'y viendrai.

Avant cela, monsieur Leslie, auriez-vous des observations à faire?

Branden Leslie: Oui. Elles seraient très semblables.

Pour plus de précision, les analystes ont déjà tout compilé. Ce sera un rapport semblable au rapport sur les impacts financiers qui a été présenté au Comité, idéalement dans le cadre d'un examen en douceur — en comité, à huis clos, dans le cadre des travaux du Comité —, car il date de la dernière législature. Cela ne veut pas dire qu'il n'était pas important. C'était une étude de longue haleine. Il pourrait être plus difficile de le faire en une seule réunion, j'espère donc que nous pourrions tous préparer nos amendements et ne pas avoir à improviser.

Peut-être pourrions-nous avoir un petit avertissement, monsieur le président, sur la date à laquelle cela aura lieu, afin que nous ayons un peu de marge de manœuvre et suffisamment de temps pour l'examen et la préparation des amendements, sans trop d'allers-retours. Un grand nombre de témoins ont participé à cette étude. Nous sommes d'accord pour adopter cette motion afin de produire le rapport et de le déposer au Parlement. Je cherche simplement à éviter que l'on consacre trop de ressources et trop de temps à des allers-retours qui n'apporteront certainement rien de nouveau.

Le président: Merci, monsieur Leslie.

Monsieur Bonin.

[Français]

Patrick Bonin: C'est exactement l'idée, cher collègue.

Cela me fait penser à quelque chose. Comme membres du Comité, allons-nous avoir accès aux mémoires et aux témoignages? Peut-être que nous y avons déjà accès.

Le président: Je vais demander au greffier de vous répondre.

Le greffier du comité (Leif-Erik Aune): Tous les témoignages sont déjà publiés sur le site Web, ainsi que les mémoires qui ont été soumis dans le cadre de l'étude. Toutefois, les documents qui appartiennent au Comité, mais qui n'étaient pas publiés, comme les documents de référence, vont être compilés et distribués de nouveau à tous les membres du Comité.

[Traduction]

Le président: Monsieur Fanjoy.

Bruce Fanjoy: Je voudrais simplement ajouter que, à mon avis, c'est tout à l'honneur du Comité que, là où le travail a été accompli lors de la législature précédente et où les témoins ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à nous fournir ces informations, nous ne laissions pas ce travail de qualité être mis de côté. Je pense que c'est très bien. C'est pourquoi nous soutenons cette motion.

• (1310)

Le président: Merci, monsieur Fanjoy.

Y a-t-il d'autres observations?

(La motion est adoptée.)

Le président: Monsieur Leslie.

Branden Leslie: Je sais que nous allons bientôt conclure. Je voudrais présenter une motion pour la première occasion possible, comme suit:

Que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable informe la Chambre que, dans l'intérêt de la restauration de la souveraineté économique du Canada, il recommande au gouvernement de déposer immédiatement une Loi sur la souveraineté du Canada qui:

a) rétablit la compétitivité du Canada comme pays producteur de ressources, et ce, par l'abrogation des mesures fédérales qui bloquent ou pénalisent cette production, dont:

la Loi sur l'évaluation d'impact (anciennement le projet de loi C-69);

la Loi sur le moratoire relatif aux pétroliers (anciennement le projet de loi C-48);

la taxe sur le carbone fédérale pour l'industrie;

le plafond sur les émissions du secteur pétrolier et gazier;

l'objectif obligatoire des ventes de véhicules électriques;

les interdictions fédérales concernant la fabrication de produits en plastique;

les restrictions réglementaires fédérales qui entravent les communications et les prises de position publiques des sociétés énergétiques canadiennes;

b) récompense les provinces, les entreprises et les travailleurs qui bâtissent le Canada et investissent dans le pays, et ce,;

par l'instauration d'une baisse d'impôt pour le réinvestissement dans le Canada d'abord, afin de catalyser l'activité industrielle nationale;

par la prestation de primes au libre-échange aux gouvernements provinciaux qui suppriment les obstacles au commerce intérieur et ouvrent pleinement leurs marchés aux autres Canadiens;

c) protège l'innovation canadienne, et ce, en obligeant la ministre de l'Industrie à présenter au Parlement des plans qui empêcheront la vente à d'autres pays des inventions, découvertes et innovations du Canada.

Il s'agit d'une motion pleine de bon sens que j'ai hâte de débattre et de voir notre comité adopter et renvoyer à la Chambre.

Merci, monsieur le président.

Le président: Monsieur Fanjoy.

Bruce Fanjoy: J'invoque le Règlement. C'est une liste assez longue, et je n'ai rien entendu qui se rapporte à notre étude actuelle.

Je voudrais demander au président si cette motion est recevable.

Le président: Monsieur le greffier, je vous laisse répondre.

Merci.

Le greffier: J'ai eu le temps de la parcourir rapidement. Bien sûr, ce n'est pas à moi de déterminer si elle est recevable ou non, c'est au président d'en décider. Toutefois, sur le plan de la procédure, la pratique habituelle veut que le président se prononce sur toute question de recevabilité procédurale une fois que la motion a été présentée.

M. Leslie a donné un avis verbal de la motion. Elle figurera dans le procès-verbal. Une fois la motion présentée, des rappels au Règlement concernant la recevabilité sont généralement formulés.

Merci, monsieur.

Le président: Comme il est 13 h 13, nous allons lever la séance.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>